

GROUPE CM4-CIC

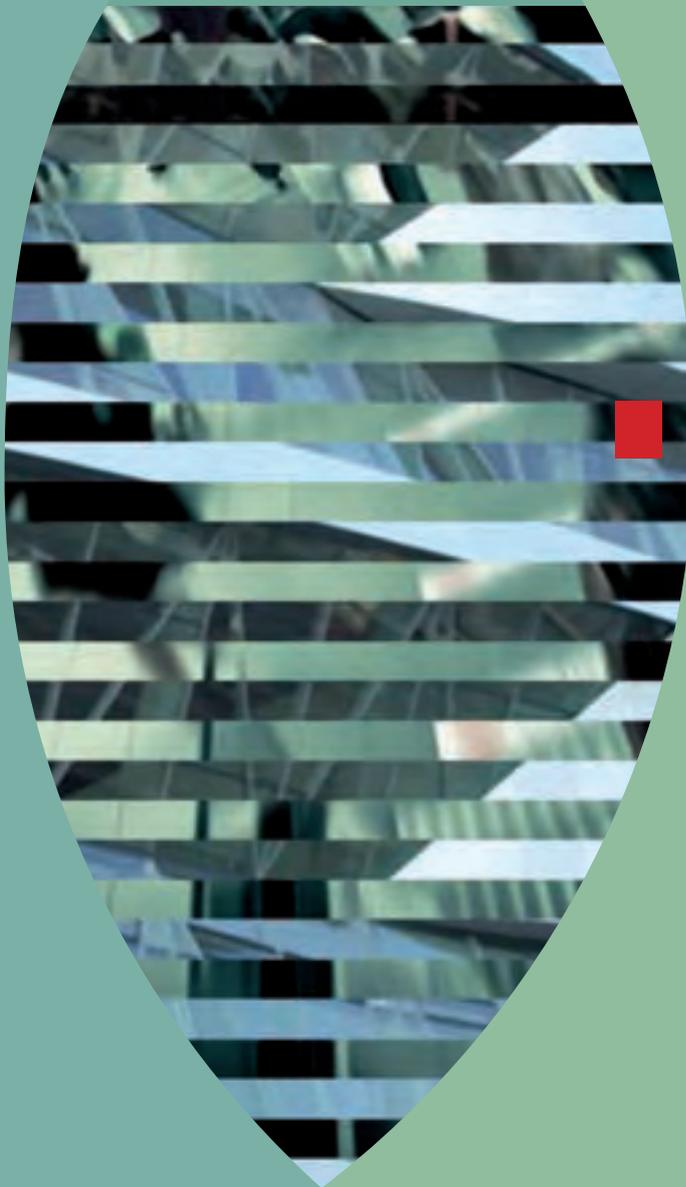
COMPTES CONSOLIDÉS 2008



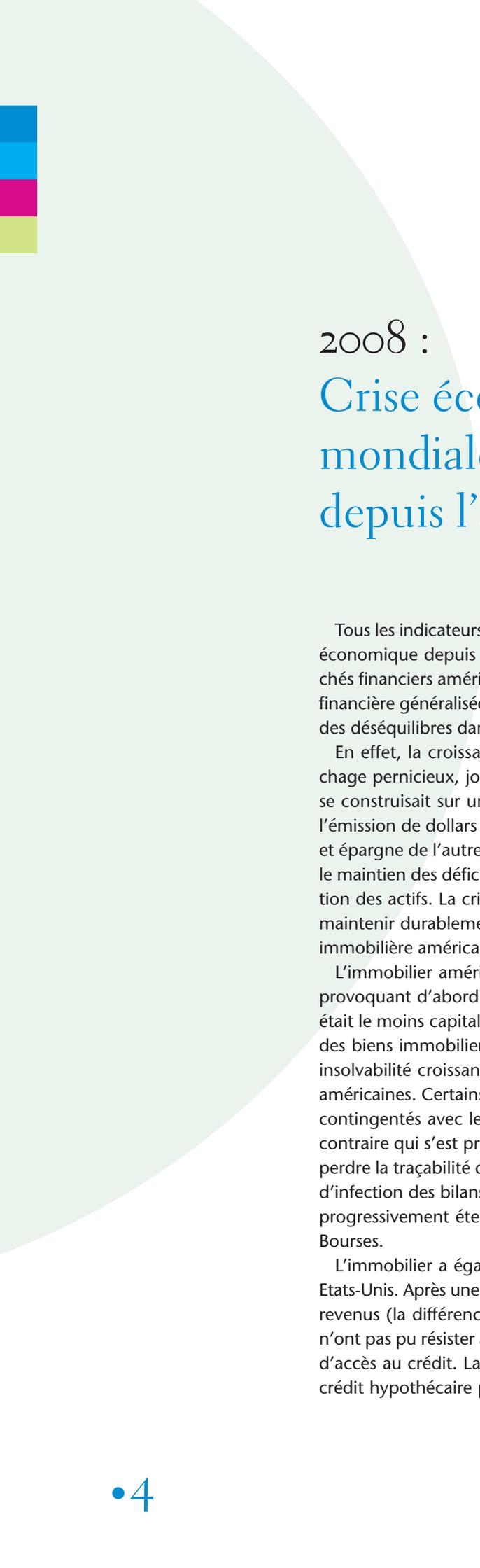
Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe Sud-Est Ile-de-France Savoie-Mont Blanc et CIC

Comptes consolidés 2008

Rapport de gestion consolidé	3
Rapport sur les risques	14
Etats financiers consolidés	35
Notes annexes aux comptes consolidés	42
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	111



RAPPORT
DE GESTION



2008 :

Crise économique et financière mondiale la plus grave depuis l'après-guerre

Tous les indicateurs confirment que nous sommes confrontés à la plus grave crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale. Les perturbations sur les marchés financiers américains apparues à l'été 2007 se sont transformées en une crise financière généralisée à l'automne 2008, mettant violemment à nu l'accumulation des déséquilibres dans le financement de l'économie mondiale.

En effet, la croissance des dix dernières années s'est construite sur un décrochage pernicieux, jouant entre Chine et Etats-Unis pour l'essentiel. La prospérité se construisait sur une consommation américaine financée par l'endettement et l'émission de dollars d'un côté, et une croissance asiatique alimentant production et épargne de l'autre. Dans un même temps, l'abondance de liquidités permettait le maintien des déficits commerciaux américains, des taux bas et alimentait l'inflation des actifs. La crise financière a été le brusque révélateur de l'impossibilité de maintenir durablement ce paradoxe, brutalement volatilisé avec la fin de la bulle immobilière américaine.

L'immobilier américain aura joué le rôle de détonateur à plusieurs niveaux, en provoquant d'abord la crise des *subprimes*. Ce segment du marché hypothécaire était le moins capitalisé, le moins transparent et le moins régulé. La baisse du prix des biens immobiliers conjuguée à une hausse des taux d'intérêt a entraîné une insolvabilité croissante des emprunteurs et des sociétés de crédits hypothécaires américaines. Certains observateurs s'attendaient à ce que ces dégâts puissent être contingentés avec les techniques modernes de gestion des risques. C'est tout le contraire qui s'est produit : la prolifération des produits dérivés et structurés a fait perdre la traçabilité du risque final, suscitant une défiance généralisée sur le degré d'infection des bilans bancaires par les *subprimes*. Cette crise financière s'est alors progressivement étendue à tous les marchés financiers, provoquant la chute des Bourses.

L'immobilier a également marqué la fin de la hausse de la consommation aux Etats-Unis. Après une longue période où leurs dépenses dépassaient largement leurs revenus (la différence étant financée par endettement), les ménages américains n'ont pas pu résister aux pressions conjointes de la hausse des prix et des difficultés d'accès au crédit. La valeur des logements baissant, le mécanisme de recours au crédit hypothécaire pour financer la consommation n'a plus été possible comme



auparavant. Devant la destruction de richesses (leur patrimoine ayant perdu en moyenne 18 % de sa valeur en 2008) et l'impossibilité de s'endetter encore, les ménages nord-américains ont sévèrement réduit leur consommation.

La correction résultée a été brutale : la production industrielle a reculé de 7,8 % en un an, alimentant les destructions d'emplois avec un taux de chômage passé de 4,9 % à 7,2 % entre décembre 2007 et décembre 2008.

Les Etats-Unis se retrouvent ainsi aujourd'hui dans une situation difficile, qui combine un fort niveau d'endettement avec une chute de l'immobilier et du cours des actifs financiers. La baisse des prix à la consommation aux Etats-Unis lors du dernier trimestre 2008 fait craindre l'entrée dans une spirale déflationniste : elle inciterait encore davantage les emprunteurs à se désendetter, en réduisant toujours plus la demande et en alimentant de nouveau la baisse des prix. Si ce scénario se confirmait, il serait extrêmement difficile d'en sortir, comme en atteste la situation du Japon tout au long des années 90.

Face à l'appréciation du yen et à la chute des exportations (- 13,8 % au quatrième trimestre), l'économie nippone semble d'ailleurs retrouver ce contexte déflationniste dont elle venait à peine de sortir.

Les pays émergents sont également durement touchés ; l'hypothèse d'un découplage de leur économie à la conjoncture mondiale est restée chimérique. Les pays exportateurs de matières premières (Russie, pays de l'OPEP, Brésil...), après avoir bénéficié d'une situation très favorable jusqu'au milieu de l'année 2008, ont subi dès la fin de l'été une forte dégradation de leurs échanges extérieurs avec le reflux des cours des matières. Les pays émergents industrialisés d'Asie (Chine, Corée, Taïwan...) ont vu parallèlement leur croissance se détériorer à travers la baisse des exportations.

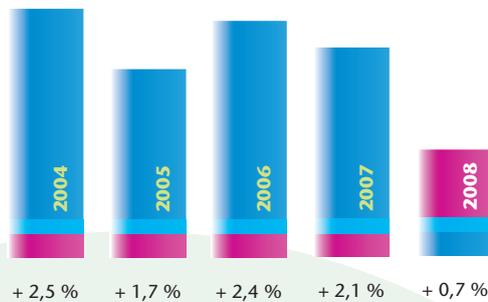
Un seul chiffre suffit à donner la mesure de la contraction des échanges internationaux : le commerce mondial a reculé de 6 % sur le dernier trimestre 2008 seulement. Qui plus est, les pays émergents sont durement touchés par l'assèchement du crédit, leur croissance s'appuyant souvent sur des financements extérieurs. Ce phénomène est aggravé par la dépréciation de leurs devises et des retraits de capitaux d'investisseurs étrangers.

L'Europe n'est pas restée à l'abri de la tourmente et connaît un ralentissement sans précédent : le PIB de la zone euro a reculé de 1,5 % au dernier trimestre de l'année, le plus mauvais résultat jamais enregistré. Tous les secteurs sont touchés : durant la même période, la production dans la construction a baissé de 2,6 % et la production industrielle de 4,5 %. En fin d'année, l'utilisation des capacités dans l'industrie manufacturière européenne a chuté à 75 %, un niveau inconnu jusqu'ici. L'Allemagne souffre particulièrement, en raison de sa dépendance aux échanges internationaux (près de la moitié de son PIB) qui ont entraîné dans leur chute l'investissement des entreprises et les prix. Le Royaume-Uni connaît une situation sensiblement similaire à celle des Etats-Unis : l'excès d'endettement des ménages et la décroissance des prix de l'immobilier entraînent une baisse de la demande et un chômage en hausse. En Espagne, l'investissement immobilier a été brutalement stoppé après dix années de croissance effrénée, avec de lourdes conséquences sur l'emploi.



La France subit également ce contexte dépressif. Le PIB s'est contracté de 1,2 % au seul dernier trimestre 2008, la croissance de l'année s'établissant à 0,7 %, soit le plus mauvais chiffre depuis quinze ans. Le gel du commerce international a pesé sur les exportations françaises, qui ont connu un recul historique en fin d'année (- 3,7 % au dernier trimestre). Si la consommation des ménages a résisté, le secteur industriel a été particulièrement affecté, la production manufacturière chutant de 7,6 % au cours du dernier trimestre après avoir déjà baissé lors des deux trimestres précédents (- 1,5 % et - 0,3 %). Ce repli est particulièrement marqué dans les industries automobiles et des biens d'équipement, fortement consommatrices de main-d'œuvre.

■ Croissance du PIB en France



Les répercussions sur l'emploi sont fortes ; dès le printemps 2008, les secteurs marchands ont commencé à perdre des emplois, ce mouvement s'accroissant au fur et à mesure. Au total, ce sont 159 000 postes qui ont été supprimés dans l'emploi marchand durant le second semestre 2008. Le taux de chômage a atteint 7,8 % en fin d'année et, facteur inquiétant, touche en priorité la population la plus jeune.

Secteur financier : dislocation des marchés et risque systémique

Dans le sillage de la crise des *subprimes*, l'année 2008 a commencé difficilement pour les établissements financiers. De nombreux acteurs financiers américains et européens avaient annoncé des pertes suite à des dépréciations d'actifs et à la hausse du coût du risque. Au mois de mars, la FED a dû intervenir pour éviter la faillite de la cinquième plus grande banque d'investissement aux USA, Bear Stearns, en garantissant sa reprise par JP Morgan Chase. L'accalmie ne fut que de courte durée ; ce n'était que le début d'enchaînements qui ont ensuite fait courir de très près le risque d'une crise systémique généralisée.

Les tentatives initiales pour restaurer la confiance ont échoué. Ni les recapitalisations par les fonds souverains ni les dépréciations comptables d'actifs, pas plus que la mise en place d'un fonds privé d'entraide interbancaire aux USA n'ont réussi à lever les craintes sur les banques.



La suspicion des marchés s'est d'abord portée sur les acteurs dont le modèle économique semblait le plus fragile ou compromis : les *hedge funds*, les assureurs monolines et tous les intervenants les plus exposés à la dégradation de l'immobilier. Le Trésor américain dut apporter en début d'été son soutien aux deux agences de refinancement hypothécaire Freddie Mac et Fannie Mae, avant de les mettre sous tutelle complète à l'automne.

Cette répétition de sauvetages d'acteurs financiers avec des fonds publics redoubla les critiques à l'égard des autorités américaines, stigmatisant "l'aléa moral" des banques et l'absence de véritables sanctions *in fine* en cas de prise de risque inconsidérée. Aussi, lorsque Lehman Brothers ne put faire face à ses engagements au mois de septembre, cette banque d'investissement ne trouva pas d'appui public et fut contrainte à se placer sous le régime des faillites, contrairement à Merrill Lynch qui échappait de peu au même sort en étant rachetée par Bank of America.

L'adage "*Too Big to Fail*" ne s'était pas vérifié et la faillite de Lehman Brothers déclencha une onde de choc majeure, faisant craindre la survenue d'un risque systémique avec des faillites en cascade à grande échelle. De nombreux créanciers de Lehman Brothers se sont retrouvés en difficulté. Les fonds directement ou indirectement exposés à Lehman Brothers ont vu leur valeur baisser et se sont retrouvés à court de liquidités. Afin de faire face aux retraits massifs des clients dans ce contexte, ils ont été contraints de vendre des actifs, alimentant la baisse des cours. Lehman Brothers était un intervenant majeur sur les contrats de gré à gré, comptant de très nombreuses banques comme contrepartie. Les craintes de préjudices d'ampleur dans le dénouement de ces opérations conduisirent à douter de la solidité des établissements de crédit dans leur ensemble, au niveau mondial. La banqueroute d'un pays développé sous le coup d'un effondrement de son système bancaire n'était plus une hypothèse irréaliste, à l'exemple de l'Islande à court de liquidités au mois d'octobre 2008.

Toutes les banques de la planète ont alors affronté un choc de liquidité sans précédent. Les marchés réputés les plus liquides, comme les marchés monétaires et interbancaires, se sont trouvés brutalement à sec. Devant l'incapacité des banques à se refinancer, les banques centrales ont été contraintes d'intervenir en tant que prêteur de dernier ressort, avec une ampleur et des moyens inédits jusqu'ici. La taille du bilan de la FED a plus que doublé en quelques semaines, et cette dernière s'est mise à accepter des collatéraux de plus en plus diversifiés. La BCE a également élargi le spectre de ses interventions pour créer massivement de la monnaie. Pour autant, ces injections n'ont pas réussi à rétablir la circulation de la liquidité, mais seulement créer des comportements de thésaurisation.

La crise de confiance n'est pas restée cantonnée au marché de la dette à court terme ; elle s'est également étendue aux échéances les plus longues, celles qui permettent aux banques de produire des crédits à l'équipement et à l'habitat. Même les titres sécurisés réputés les plus "sûrs" (obligations foncières, *Covered Bonds*, *Pfandbriefe*...) n'ont plus trouvé preneur et vu leur prime de risque s'envoler. Les banques refinançant leurs portefeuilles de prêts hypothécaires sur les marchés de la titrisation ont été les plus affectées par le gel des émissions, en particulier au Royaume-Uni et en Espagne, qui sont les deux plus gros émetteurs en Europe.



Les conditions d'une cascade destructrice sont alors réunies : le rationnement des crédits pèse sur l'immobilier et l'économie, augmente les impayés subis par les banques et réduit encore la qualité du collatéral nécessaire à leur refinancement.

Devant le risque de paralysie de la production de crédits et de l'économie, les gouvernements occidentaux se sont mobilisés pour renforcer la solvabilité et la liquidité du système financier. Les établissements pour lesquels les interventions publiques se sont faites sous forme de nationalisation implicite ou de sauvetage forcé destinés à éviter le risque de faillite sont de plus en plus nombreux : Fannie Mae, Freddie Mac, Washington Mutual, Wachovia et l'assureur AIG aux USA, Fortis au Benelux, Dexia en France, Roskilde Bank au Danemark, Bradford & Bingley au Royaume-Uni, Hypo Real Estate en Allemagne... Plus généralement, les mesures de soutien gouvernementales visent au retour de la confiance, à travers la consolidation des fonds propres prudentiels des banques et la garantie d'emprunts interbancaires. Pour l'heure, les améliorations restent encore mesurées et les ressources bancaires subissent un coût anormalement élevé par rapport aux conditions passées.

De nouvelles dimensions pour le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et CIC

Le réseau Crédit Mutuel

La crise financière est peut-être le signe d'une rupture profonde, dont le Crédit Mutuel-CIC sortira renforcé en raison de son modèle de développement original. Contrairement aux établissements en difficulté, le Crédit Mutuel a évité les excès d'une recherche effrénée de rendement à tout prix au travers d'opérations financières spéculatives risquées ; il a su rester fidèle à ses valeurs et principes de fonctionnement d'origine. Les Caisses de Crédit Mutuel sont avant tout des acteurs de l'économie réelle, qui financent les crédits prioritairement par leurs fonds propres et la collecte d'épargne locale.

Le mutualisme et son modèle original de gouvernance restent au cœur de l'action du Crédit Mutuel. Ils permettent d'instaurer durablement une relation de confiance entre le sociétaire et sa Caisse. Cet engagement a permis le recrutement de 160 000 nouveaux sociétaires en 2008. Le réseau des Caisses locales de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc offre ses services à près de 4,1 millions de clients, dont 2,4 millions sont sociétaires, représentés par près de dix mille élus. C'est sur ce socle solide que se fondent la stratégie et le développement du Groupe, avec des évolutions marquantes en 2008.

Au 1^{er} janvier 2009, la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique a rejoint la Caisse Fédérale commune aux Fédérations Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-



France et Savoie-Mont Blanc pour donner naissance au Groupe CM5. Le réseau s'enrichit ainsi de 84 points de vente et 260 000 clients dans le sud-ouest de la France. Cette nouvelle dimension permet une mutualisation renforcée des outils techniques et financiers au service des Caisses, avec des économies d'échelle au bénéfice de tous les partenaires.

Des étapes stratégiques de développement en France et à l'international

Le Groupe a élargi son champ d'activité à travers plusieurs acquisitions. La participation dans le capital de NRJ Mobile a été portée à 90 % en 2008. A travers cette prise de contrôle, le Groupe se donne les moyens de préparer les synergies technologiques de demain entre téléphonie mobile, moyens de paiement et banque à distance.

En juin 2008, les 18 points de vente du réseau français de la Banco Popular Español ont été acquis par la BFCM, qui vont donner naissance au 1^{er} mai 2009 à la nouvelle banque "CIC Iberbanco", spécialisée dans les relations bancaires franco-espagnoles.

A l'international, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a créé une coentreprise d'assurance avec le Royal Automobile Club de Catalogne (RACC), qui bénéficiera à la fois du savoir-faire dans les systèmes d'information et la gestion des assurances du Crédit Mutuel et du réseau et de la marque du RACC. Le RACC regroupe plus d'un million d'adhérents et constitue le premier courtier d'assurance automobile en Espagne avec près de 500 000 contrats.

En Afrique du Nord, les liens avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur ont été renforcés avec une prise de participation portée de 15,5 % à 19,9 %. Le Groupe a également créé une nouvelle filiale informatique, Eurafic Information, destinée à accompagner les partenariats en bancassurance au Maroc et en Tunisie.

Enfin, le Groupe entame une nouvelle phase dans son développement avec le rachat de Citibank Allemagne et de Cofidis. Citibank Allemagne s'appuie sur un réseau de 339 agences et plus de six mille salariés pour servir 3,4 millions de clients. C'est également en 2008 qu'a été conclu un accord pour prendre le contrôle en 2009 de Cofidis, acteur majeur du crédit à la consommation avec 11,5 millions de clients dans neuf pays européens.

Ces opérations permettent au Groupe d'élargir son offre commerciale et lui ouvrent de nouvelles perspectives de développement et de résultat sur son cœur de métier, la banque de détail, en France et à l'étranger.

Le CIC : poursuite du développement commercial malgré la crise

Le Groupe CIC, acquis il y a dix ans par le Crédit Mutuel, bénéficie aujourd'hui d'une organisation efficiente, s'articulant autour de cinq pôles régionaux forts, d'un seul système d'information et d'une filiale unique par métier, qui sont communs avec le Crédit Mutuel.



Le CIC a poursuivi en 2008 les actions d'extension de son réseau (2 122 agences) et de sa clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises. Le nombre de clients (4,1 millions) a progressé de 4 % en une année. Les encours de crédit (121,7 milliards) ont augmenté de 10,8 %, dont 12 % pour l'habitat et 24 % pour les entreprises. Le CIC est le banquier d'une entreprise sur trois en France. Les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) atteignent 70,4 milliards d'euros (+ 8,6 %).

La bancassurance, axe primordial de la stratégie du Groupe

Le Crédit Mutuel et le CIC ont l'ambition d'être de véritables bancassureurs, dans le domaine tant de l'assurance vie que IARD, en offrant une gamme complète de produits de prévoyance à leurs sociétaires et assurés. Les différentes sociétés du GACM gèrent un portefeuille de 20,1 millions de contrats (+ 8 %), qui se répartissent entre l'assurance de biens (8,9 millions), l'assurance de personnes (8,7 millions) et l'assurance vie et capitalisation (2,5 millions).

Le champ d'activité des ACM s'est étendu en 2008 suite à un nouvel accord de partenariat avec la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, laquelle a transféré aux ACM IARD l'ensemble de son portefeuille non vie, soit 542 250 contrats représentant un chiffre d'affaires de 87 millions d'euros en 2008.

Le contexte économique a été défavorable à l'assurance vie en 2008. Les contrats en unités de compte ont souffert de la chute du cours des actions et la hausse des taux courts a favorisé l'orientation de l'épargne vers les placements liquides et à court terme, si bien que le chiffre d'affaires vie (4,8 milliards d'euros) cède 25,2 % par rapport à 2007. Néanmoins, l'assurance de risques enregistre une progression du chiffre d'affaires de 12,3 %, permettant au GACM d'atteindre 6,8 milliards de chiffre d'affaires global et au Crédit Mutuel-CIC d'être sur le marché français le premier bancassureur en IARD et le cinquième en assurance vie.

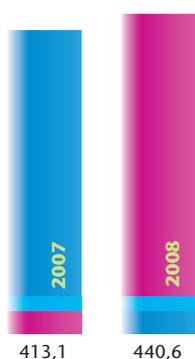
Une technologie de pointe au service du réseau et des clients

Le Groupe entend rester leader en matière de technologies, prioritairement orientées vers la satisfaction des besoins du client. Le réseau Euro Information (filiale informatique du Groupe) s'organise désormais autour de cinq centres informatiques certifiés ISO 9001, dont les capacités sont régulièrement adaptées au développement de l'activité et à l'évolution des nouvelles applications. La puissance de calcul a ainsi progressé en 2008 de 25 % et l'espace de stockage de données de 117 %.

Les canaux de relation avec la clientèle se sont fortement diversifiés : les contacts au guichet ne comptent plus que 7 % du total des opérations traitées, la banque à distance sur internet (fixe ou mobile) représentant 42 %. L'année 2008 a été une nouvelle étape dans l'évolution des outils de relation clientèle, avec une gestion des courriels reçus des clients complètement intégrée dans le système d'information, gage de qualité et de sécurité. Plus de 3,5 millions de courriels de clients ont ainsi été traités en 2008, le chargé de clientèle pouvant répondre par le même moyen ou par SMS.

La "gestion sans papier" est également un axe majeur au service de la productivité et du développement durable. La gestion électronique des documents (GED) comprend 72 millions de documents dématérialisés, dont 4,5 millions sont accessibles aux clients sur internet. La GED est maintenant intégrée dans tous les processus nécessitant la conservation de documents (justificatifs, signatures, etc.) et leur circulation entre différents intervenants.

■ Total du bilan
(en milliards d'euros)



Eléments financiers consolidés

En application des règlements européens 1606/2002 et 1126/2008 sur l'application et l'adoption des normes comptables internationales, le Crédit Mutuel Centre Est Europe et ses filiales ont établi leurs comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à cette date. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

Le développement des activités du Groupe s'est traduit par une progression de 6,7 % du total de bilan consolidé (+ 2,4 % à périmètre constant, hors acquisitions de l'année), qui atteint 440,6 milliards d'euros en fin d'exercice 2008.

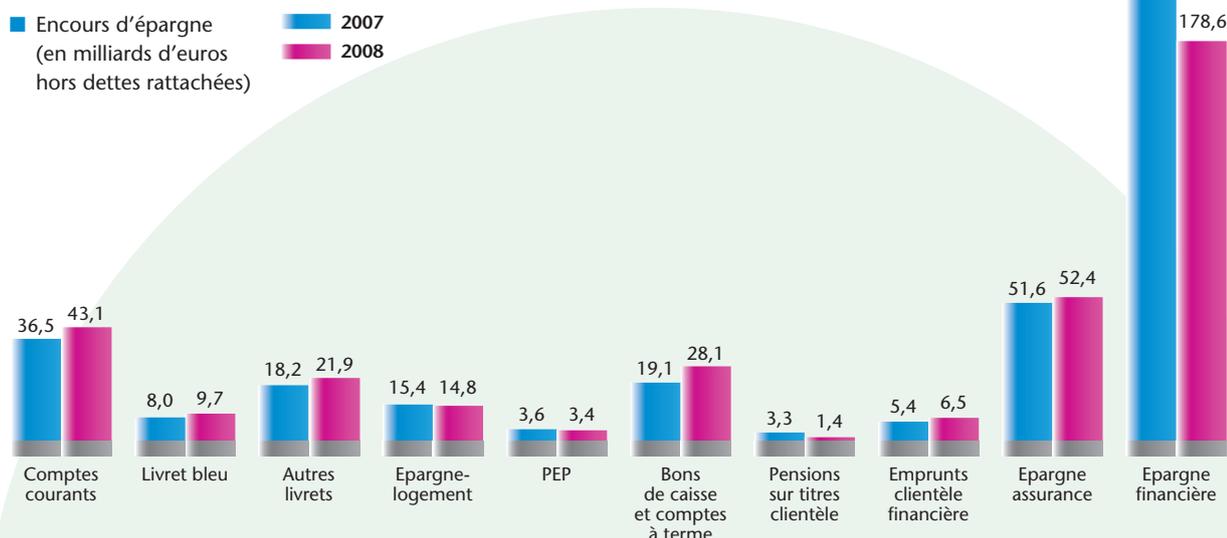
La collecte d'épargne

L'épargne gérée et conservée par le Groupe atteint 360 milliards d'euros en 2008, contre 365 milliards en 2007. Cette baisse résulte pour l'essentiel de l'épargne financière (OPCVM, conservation, etc.) dont la capitalisation est corrélée aux cours des marchés financiers. Son encours baisse de 26 milliards (- 13 %).

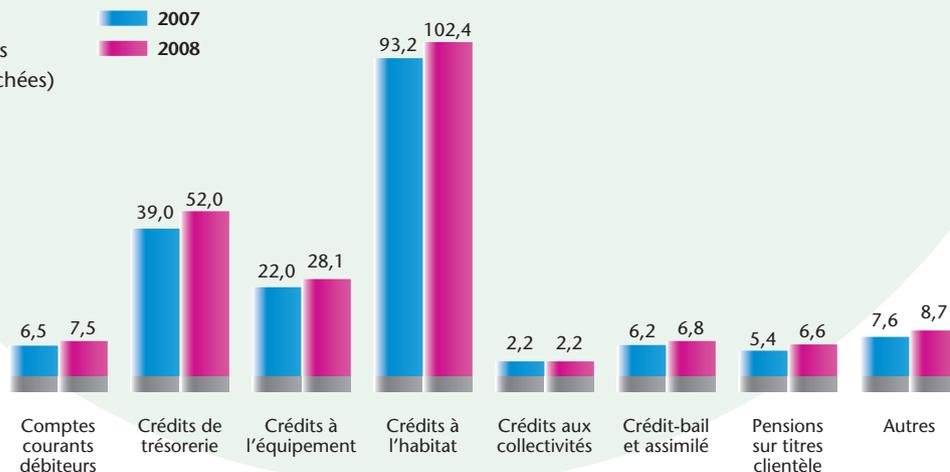
Les dépôts bancaires ont été favorisés par la remontée des taux en 2008, en particulier pour le Livret bleu (+ 22 %), les autres livrets (+ 21 %) et les comptes à terme (+ 25 % à périmètre constant). L'érosion de l'épargne-logement (14,8 milliards, - 5 %) et des plans d'épargne populaire (3,3 milliards, - 5 %) s'est poursuivie.

L'épargne assurance s'établit à 52 milliards fin 2008, dont 57 % par le biais du réseau Crédit Mutuel et 43 % par le CIC.

■ Encours d'épargne
(en milliards d'euros
hors dettes rattachées)



■ Encours de crédits
(en milliards d'euros
hors créances rattachées)



Crédits : poursuite de la progression

La collecte d'épargne nourrit en priorité les crédits, qui atteignent 214 milliards d'euros fin 2008 contre 182 milliards en 2007 (hors créances rattachées), en progression globale de 17,6 % (+ 10,9 % à périmètre constant, hors acquisitions de l'exercice).

Le financement à l'habitat reste le premier secteur d'intervention du Groupe, avec 102,4 milliards de crédits. Malgré la crise, le Groupe a enregistré une progression de ses encours proche de 10 %.

Les crédits de trésorerie (52 milliards, + 33 %) bénéficient de 11,3 milliards d'encours supplémentaires issus du rachat de Citibank Allemagne, ramenant la progression à 4,1 % à périmètre inchangé.

Il est enfin à noter que les encours douteux nets ont été contenus à un niveau inférieur à 1 % du total des crédits. Les encours douteux bruts progressent néanmoins de 32 % sous l'effet de la crise économique, et cette tendance devrait se poursuivre en 2009.

Les résultats

Les résultats de l'activité peuvent être synthétisés à travers les chiffres clés suivants :

(en millions d'euros)	2008	2007	Evolution
Produit net bancaire	5 726	7 209	- 21 %
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	- 4 317	- 4 193	+ 3 %
Résultat brut d'exploitation	1 409	3 016	- 53 %
Résultat net consolidé	509	2 161	- 76 %
Part du Groupe	353	1 845	- 81 %
Part des minoritaires	155	316	- 51 %



Le produit net bancaire (PNB) de l'année 2008 s'établit à 5,7 milliards d'euros, en recul de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Le PNB de la banque de détail est resté stable à périmètre constant, alors que l'assurance baissait de 26 %. Le PNB de la banque de financement et de marché est de 26 millions contre 611 en 2007 ; ce secteur a souffert de la forte baisse de la valorisation des actifs et d'une exposition à l'escroquerie Madoff (86 millions d'impact porté en PNB, s'agissant d'une fraude).

Si les frais généraux sont restés maîtrisés, la charge du risque a atteint plus d'un milliard contre 124 millions en 2007. Cette hausse s'explique par la dégradation de la conjoncture et les faillites de Lehman Brothers (484 millions d'impact) et de banques islandaises (65 millions).

Le résultat net consolidé s'élève à 509 millions, dont 353 part du Groupe. Avec 760 millions de résultat net en banque de détail et 390 millions en assurance, le Groupe démontre sa capacité de résistance sur le cœur de son activité, la bancassurance de proximité. Après deux années exceptionnelles, le capital développement voit sa contribution au résultat revenir à 77 millions. La mauvaise tenue des marchés financiers et les événements non récurrents (Madoff, Lehman, banques islandaises) expliquent les résultats médiocres de la banque de financement et de marché (- 476 millions) et du secteur structure et holding (- 285 millions).

La solidité d'un modèle de développement original au service de l'économie locale

Compte tenu de son poids économique et financier, le Crédit Mutuel-CIC occupe une place de premier plan sur le marché bancaire européen. Ce dernier subit une crise profonde qui a affecté nos résultats en 2008. Pour autant, le Crédit Mutuel-CIC n'est pas un acteur de la crise financière actuelle ; son modèle original de développement et de gouvernance et ses principes fondateurs l'ont écarté des excès de la finance. Ainsi, afin de respecter sa volonté de proximité et de emploi de l'épargne au niveau local, les Caisses de Crédit Mutuel n'ont jamais cédé ou titrisé les crédits qu'elles distribuent.

Authentique banque de proximité, le Crédit Mutuel participe au développement de la vie économique et à la création d'emplois ainsi qu'à l'amélioration des équipements et du cadre de vie. Et il contribue activement, notamment à travers le CIC, au financement des entreprises de nos régions.



RAPPORT SUR LES RISQUES

*Informations requises par IFRS 7
sur les risques relatifs aux instruments financiers*

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La Direction des Risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Les risques de crédit

L'organisation de la filière engagement

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur :

- le dispositif d'octroi des crédits,
- le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements.

L'organisation de la filière engagement, et la gestion des engagements s'appuient sur un référentiel engagements unique qui fixe les règles et procédures en usage dans le Groupe.

Le dispositif d'octroi des crédits

Le dispositif d'octroi des crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

◆ La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les structures régionales du Groupe avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risques sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'appli "collecte de bilans".

◆ L'évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur :

- la cotation clientèle,
- les groupes risques,
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

◆ La cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif engagements et risques : dispositifs d'octroi, de paiement, de tarification et de suivi des engagements. A ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du Groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du Groupe,
- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés,
- automaticité pour le réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle ajustée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques,
- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble des banques sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information,
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marché (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut),
- prise en compte de la notion de groupes risques.

La cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus pour aboutir à la cotation finale.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la "structure" Bâle II, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les groupes risques (contreparties)

"Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement."

Les groupes risques sont constitués sur la base de règles écrites qui intègrent notamment les dispositions de l'article 3 du CRB 93-05. Chaque chargé de clientèle gère la création et la maintenance de groupes risques.

La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Cette pondération est une combinaison de la nature du crédit et de la nature de la garantie.

◆ La décision d'engagement

La décision d'engagement est principalement fondée sur :

- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties,
- les niveaux de délégations,
- le principe du double regard,
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres,
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la sommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique de décision est transmis au bon niveau décisionnaire qui est seul habilité à valider la décision d'engagement.

◆ Les niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, le chargé de clientèle constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Le chargé de clientèle vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure "délégations octroi de crédit et débiteurs" s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle II et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques du Groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation,
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un groupe risques,
- des exclusions de délégations,
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève de commissions de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

Banque de financement et d'investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des commissions de décision engagements. Les succursales étrangères bénéficient des délégations spécifiques.

Le rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements rattachée à la direction générale du pôle et indépendante des directions opérationnelles. Les missions de ces directions des engagements sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes :

- une équipe chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédit en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris,
- une équipe en charge de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle II.

◆ Les outils de mesure des risques consolidés

Pour mesurer les risques consolidés au niveau banque, le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée au niveau des entités régionales et du Groupe :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties,
- de la production des encours, des taux clientèle, des marges des crédits, par marchés, produits, encours sains et douteux,
- de la qualité du portefeuille selon des axes adaptés aux métiers du réseau (cotation, marché, ancienneté de la relation, produits crédits, secteurs d'activité, ancienneté du contrat) ; une vision historique est également restituée,
- d'un suivi des risques de crédit à un niveau global en termes de risque de concentration, des risques interbancaires, de risques pays, et par entités du réseau, filiales, filières métiers, marchés.

Chaque entité commerciale du Groupe dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

◆ La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles

Les objectifs de la surveillance

La filière engagements contribue, aux côtés des autres acteurs concernés, à la surveillance de la qualité des différents aspects des risques de crédit.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, par le contrôle permanent et par la direction des risques.

Le suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte, est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible des difficultés avérées des contreparties. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive. Le suivi de ces situations se base sur la même cinématique que celle qui régit les délégations et la décision d'engagement.

Le suivi des grands risques *corporate* se fait de manière indépendante de l'octroi. Il consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à des alertes ciblées ou en fonction de l'évolution du profil de risque des contreparties concernées. Il en est de même du suivi des limites de contreparties de la salle des marchés.

Le suivi des limites réglementaires et internes *corporate* est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet, pour la Banque de financement et d'investissement, d'une analyse périodique des engagements sur la base des outils de pilotage qui conduit aux décisions de classification en "sensible", de déclassement/reclassement et de provisionnement.

Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des dossiers sous surveillance. Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

La détection de la masse risquée, le passage en défaut, le provisionnement

L'objectif consiste à identifier de manière exhaustive les créances ou secteurs d'activité à placer en surveillance et d'affecter les contreparties détectées à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés douteux), douteux ou contentieux.

Les risques sensibles

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Ce dispositif permet :
– d'identifier des contreparties ou des secteurs d'activité sur

lesquels il existe une connaissance d'événements ou d'informations de nature à devoir les placer sous surveillance à plus ou moins brève échéance. Ce dispositif s'intègre en complément et généralement en amont du repérage automatisé réalisé par les applicatifs,

– de déclencher systématiquement toutes les actions conservatoires nécessaires afin de préserver au mieux les intérêts du Groupe BFCM.

Le passage en défaut et le provisionnement

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Au-delà de l'automatisme exhaustif en place, les différents acteurs impliqués utilisent toutes les sources à leur disposition pour identifier les créances à placer "sous surveillance".

Le déclassement et le provisionnement sont informatisés. Par ailleurs, une revue est effectuée par portefeuille homogène pour détecter d'éventuels événements de perte, source de dépréciation collective.

◆ La gestion de la masse risquée

La gestion des clients sensibles (non déclassés en douteux)

En fonction de la gravité de la situation, les clients sont gérés en agence par le chargé de clientèle avec un changement du niveau de délégation du dossier ou par des équipes dédiées et spécialisées par marchés, type de contreparties, ou mode de recouvrement.

La gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle (dans ce cas, l'agence ne dispose d'aucune délégation d'octroi de crédit sur les clients concernés), ou par des équipes dédiées et spécialisées par marchés, type de contreparties ou mode de recouvrement.

Le contrôle permanent des engagements

Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction engagements recense mensuellement selon des critères spécifiques et analyse les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

◆ Point sur les orientations 2008

En 2008, dans le contexte exceptionnel de crise économique, la filière engagements du Groupe BFCM s'est attachée à renforcer le dispositif d'octroi, de mesure et de surveillance des risques.

Le référentiel engagements a été adapté en conséquence.

◆ Le reporting

Le comité des risques

Conformément aux dispositions contenues dans le règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, ces instances sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

L'information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures y afférentes est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre présentées à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du

Groupe CIC en termes de risques, dans le respect de la réglementation Bâle II.

Les données chiffrées

◆ Crédits à la clientèle

Dans un environnement économique évolutif, l'année 2008 se caractérise par une croissance continue des encours et la détérioration du coût du risque.

◆ La croissance des encours

Le portefeuille d'engagements sur la clientèle a atteint 265 milliards d'euros, en croissance de 6,9 %¹ (contre 247 milliards d'euros à périmètre constant et 231 milliards d'euros en 2007). Ces engagements se répartissent entre 213 milliards d'euros de prêts et créances au bilan (+ 10,6 %¹), 15 milliards d'euros de hors bilan de garantie (+ 1 %¹) et 37 milliards d'euros de hors bilan de financement (- 13 %¹).

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

1. Variations à périmètre constant, hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2008	31 décembre 2008 à périmètre constant ¹	31 décembre 2007
Crédits court terme	59 721	47 743	45 521
Comptes ordinaires débiteurs	7 746	6 991	6 500
Créances commerciales	3 102	3 087	3 164
Crédits de trésorerie	48 755	37 547	35 622
Créances export	118	118	235
Crédits moyen et long terme	147 805	147 642	129 845
Crédits d'équipement	29 483	29 468	23 410
Crédit habitat	102 451	102 303	93 317
Crédit-bail	6 778	6 778	6 202
Autres crédits	9 092	9 093	6 916
Hors créances douteuses et créances rattachées	207 525	195 385	175 366
Créances douteuses	5 747	3 951	3 312
Créances rattachées	548	547	476
Total brut des créances clientèle	213 821	199 882	179 154

Source comptabilité, hors pensions.

1. Hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

◆ Exposition

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2008	31 décembre 2008 à périmètre constant ¹	31 décembre 2007
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	41 455	41 403	40 603
Clientèle	213 639	199 701	180 545
Exposition brute	255 094	241 104	221 148
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	- 316	- 316	- 8
Clientèle	- 4 827	- 3 006	- 2 796
Exposition nette	249 951	237 782	218 343

Source comptabilité, hors pensions.

1. Hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2008	31 décembre 2008 à périmètre constant ¹	31 décembre 2007
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 409	1 409	1 498
Clientèle	36 905	32 618	37 557
Engagements de garantie donnés			
Etablissements de crédit	3 008	3 008	974
Clientèle	14 747	14 714	14 622
Provision pour risques sur engagements donnés	125	96	

1. Hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

Fin 2008, les encours globaux tiennent compte, suite aux acquisitions (respectivement en mai et en décembre 2008) des entrées dans le périmètre de consolidation des

crédits à la clientèle de Banco Popular France et de Citibank Allemagne. Pour ces deux entités, les encours fin 2008 se décomposent comme suit :

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2008 Banco Popular France et Citibank Allemagne	Poids relatif 31 décembre 2008
Crédits court terme	11 978	98,6 %
Comptes ordinaires débiteurs	755	6,2 %
Créances commerciales	15	0,1 %
Crédits de trésorerie	11 207	92,3 %
Crédits moyen et long terme	164	1,4 %
Crédits d'équipement	15	0,1 %
Crédits habitat	148	1,2 %
Hors créances douteuses et créances rattachées	12 142	100 %
Créances douteuses	1 796	
Créances rattachées	1	
Total brut des créances clientèle	13 939	
Provision pour dépréciation	1 821	

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre n'intègrent pas les éléments de Banco Popular France et de Citibank Allemagne.

◆ Un portefeuille de qualité

Une clientèle bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 98 % de l'encours bilan pour les particuliers, 96 % pour les professionnels/entreprises et 98 % pour la Banque de financement et d'investissement. Ces données sont stables par rapport à 2007.

◆ Risque de concentration

Risque de contrepartie

Sur le marché grand public, les encours de crédit habitat représentent 52,4 % des créances clientèle. Ces encours sont par nature répartis entre un très grand nombre de

clients et adossés à des garanties immobilières réelles portant sur les collatéraux financés.

La part relative des 10 premières contreparties par marché de clientèle traduit de son côté une dispersion des risques. Au 31 décembre 2008, les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 5 % des encours bilan et hors bilan du Groupe CM4-CIC.

Risque sectoriel

Le dispositif de surveillance et d'alertes sur les secteurs d'activité exposés à des cycles (immobilier, aéronautique...) ou des aléas (équipementiers automobiles, transports...) est permanent ; il traduit l'absence de concentration sur un secteur d'activité particulier.

Risque géographique

99 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

Le portefeuille des risques pays est exposé, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

◆ Répartition par notes internes des encours sains de la clientèle

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
A + et A -	29,7 %	28,3 %
B + et B -	32,6 %	35,0 %
C + et C -	24,5 %	25,2 %
D + et D -	10,5 %	9,3 %
E +	2,7 %	2,3 %

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA +
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA -
B +	A1 à A2	A + à A
B -	A3 à Baa1	A - à BBB +
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB -
D +	Ba1 à Ba2	BB + à BB
D -	Ba3 à B1	BB - à B +
E +	B2 et <	B et <

Les garanties liées aux prêts habitat se répartissent comme suit :

En millions d'euros capitaux fin de mois	31 décembre 2008
Prêts à l'habitat	102 451
Garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	35 920
Hypothèque ou garantie similaire de premier rang	53 194
Autres garanties ¹	13 338

Source comptabilité.

Sur l'exercice, l'encours sur le crédit habitat a crû de 9,6 % (à périmètre constant). Les crédits relais représentent 1,9 % de l'encours sain des crédits habitat.

◆ Répartition des crédits par types de clientèle

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Grand public	71 %	71 %
Entreprises	21 %	20 %
Grandes entreprises	6 %	7 %
Financements spécialisés et autres	2 %	2 %

Source : suivi des risques.

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités françaises du Groupe CM4-CIC.

◆ Répartition géographique des risques de clientèle ¹

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
France	90 %	95 %
Europe hors France	9 %	4 %
Autres pays	1 %	1 %

Source comptabilité.

1. Y compris les encours de Banco Popular France et Citibank Allemagne.

◆ Concentration des risques clientèle

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements bruts dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	38	44
Total engagements pondérés en millions d'euros	20 768	29 322
<i>Dont total bilan en millions d'euros</i>	<i>13 880</i>	<i>13 693</i>
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>6 888</i>	<i>15 629</i>
Total avoirs (comptes courants, titres) en millions d'euros	5 234	5 476
Engagements bruts dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	119	138
Total engagements pondérés en millions d'euros	34 371	45 792
<i>Dont total bilan en millions d'euros</i>	<i>22 301</i>	<i>20 958</i>
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>12 070</i>	<i>24 834</i>
Total avoirs (comptes courants, titres) en millions d'euros	16 186	7 979

Source : tableau mensuel SRC – Grandes entreprises périmètre Groupe CM4-CIC.

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25 % des fonds propres prudentiels.

◆ Répartition sectorielle

	2008	2007
Activités financières et d'assurance	27,11 %	24,78 %
Activités immobilières	17,84 %	18,30 %
Industrie manufacturière	11,12 %	11,32 %
Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	11,07 %	13,04 %
Activités spécialisées scientifiques et techniques	7,80 %	8,45 %
Construction	7,24 %	6,15 %
Transports et entreposage	2,63 %	2,89 %
Hébergement et restauration	2,51 %	2,57 %
Information et communication	2,40 %	2,50 %
Activités de services administratifs et de soutien	1,75 %	1,78 %
Production et distribution d'électricité et de gaz	1,70 %	1,86 %
Santé humaine et action sociale	1,67 %	1,39 %
Agriculture, sylviculture et pêche	1,45 %	1,50 %
Sous-total	96,31 %	96,53 %
Codes Nace (niveau supérieur) inférieurs à 1 % du total Nace	3,69 %	3,47 %
Sous-total Nace	100 %	100 %

Source : suivi des risques.

Le regroupement est basé sur la segmentation Insee des codes Nace.

◆ Risques souverains

Ils représentent, en termes d'encours, moins de 1 million d'euros.

◆ Un coût du risque impacté par une conjoncture défavorable

Les créances douteuses s'élevaient à 6 742 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 4 266 millions

d'euros au 31 décembre 2007, soit une hausse de 15,8 % (à périmètre constant).

Elles représentent 3,2 % des crédits à la clientèle (2,5 % à périmètre constant) contre 2,4 % au 31 décembre 2007.

Dans un contexte exceptionnellement défavorable, le coût du risque avéré clientèle est resté contenu à 0,19 % de l'encours des créances brutes de la clientèle (hors exceptionnel : banques islandaises et faillite Lehman Brothers).

◆ Qualité des risques clientèle

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2008	31 décembre 2008 à périmètre constant ¹	31 décembre 2007
Créances dépréciées individuellement	6 742	4 942	4 266
Provisions pour dépréciation individuelle	4 283	2 825	2 672
Provision collective des créances	544	178	124
Taux de couverture global	71,6 %	60,8 %	65,5 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	63,5 %	57,2 %	62,6 %

1. Hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

◆ Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
France	26 %	19 %
Europe (hors France)	48 %	54 %
Autres pays	26 %	27 %

Source : périmètre activités de marché - Groupe CM4-CIC.

La répartition des prêts interbancaires est basée sur le pays de la maison mère. Il s'agit essentiellement de banques européennes et américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Equivalent note externe	31 décembre 2008	31 décembre 2007
A +	AAA/AA +	1,5 %	5,4 %
A -	AA/AA -	17,7 %	54,6 %
B +	A +/A	46,7 %	28,3 %
B -	A -	15,4 %	9,9 %
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB + et moins	18,2 %	1,5 %
Non noté		0,5 %	0,3 %

L'évolution 2007-2008 illustre la très forte dégradation de la qualité de crédit des contreparties bancaires en 2008. Près de la moitié des expositions se trouve en catégorie B + (équivalent ratings externes A+ /A), ce qui est en ligne avec les ratings moyens observés chez les agences de rating.

◆ Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	Valeur comptable	Valeur comptable
Effets publics	19 277	23 567
Obligations	84 024	90 561
Instruments dérivés	12 366	9 218
Pensions et prêts de titres	12 767	26 638
Exposition brute	128 434	149 984
Provisions pour dépréciation des titres ¹	- 216	- 17
Exposition nette	128 218	149 968

1. Les 216 millions d'euros de provisions pour dépréciation concernent les banques islandaises pour 65 millions d'euros et la faillite de Lehman Brothers pour 151 millions d'euros.

Risques de gestion de bilan

◆ Organisation de l'activité

Le Groupe CM4-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan, jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

La gestion du risque de liquidité et le refinancement sont ainsi assurés pour l'ensemble du Groupe par la BFCM. La gestion du risque de taux sera dans la même démarche confiée en 2009 à une fonction centrale.

Pour chacune des entités du Groupe CM4-CIC, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;

- elle a pour objectif, d'une part, d'immuniser les marges commerciales contre les variations de taux et de change et, d'autre part, de maintenir un niveau de liquidité permettant au Groupe CM4-CIC de faire face à ses obligations et le mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle,

- elle n'est pas un centre de profit ;

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle et de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

De plus, elle procède à une consolidation des données des entités du Groupe CM4-CIC pour assurer le suivi de la situation globale et des ratios réglementaires.

Les différents indicateurs de risques de gestion de bilan sont présentés chaque trimestre au comité technique ALM groupe, ainsi qu'au comité des risques groupe.

◆ La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale ; il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. L'analyse du risque de taux tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macrocouverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au produit net bancaire (PNB) annuel de chaque entité et du Groupe.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

- l'impasse à taux fixe correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan, dont les flux sont réputés certains ;

- la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de trois ans et est exprimée en pourcentage du produit net bancaire (PNB) de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;

- hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation ;

- hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;

- hausse de 1 % des taux courts, de 0,50 % des taux longs et de 0,33 % de l'inflation.

Au 31 décembre 2008, le produit net d'intérêt (PNI) du Groupe BFCM et du Groupe CM4-CIC est exposé à la hausse des taux. Pour ces deux périmètres, les sensibilités (variation du produit net bancaire (PNB) pour une augmentation de 1 % des taux et de 0,33 % de l'inflation) sont très proches :

- pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de - 40,0 millions d'euros en année 1 et - 21,9 millions d'euros en année 2, soit respectivement 1,0 % et 0,6 % du PNB prévisionnel de chaque année ;

- pour le périmètre du Groupe CM4-CIC, la sensibilité est de - 57,9 millions d'euros en année 1 et - 16,9 millions d'euros en année 2, soit respectivement 1,0 % et 0,3 % du produit net bancaire (PNB) prévisionnel de chaque année.

La limite de risque (4 % de sensibilité de la marge nette d'intérêts) est respectée.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II : une translation uniforme de 200 points de base appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN du Groupe CM4-CIC	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 points de base	- 8,21
Sensibilité - 200 points de base	7,15

◆ La gestion du risque de liquidité

Le Groupe attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité. A cet effet, le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe ;
- la détermination de l’impasse de liquidité statique qui s’appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements du hors-bilan. Des ratios de transformation (ressources / emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 10 ans et font l’objet de limites, afin de sécuriser et d’optimiser la politique de refinancement. Ces limites s’échelonnent entre 90 % à 3 mois et 80 % à 10 ans ;
- le calcul de l’impasse de liquidité dynamique intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l’activité commerciale ;
- l’examen d’un scénario de stress sur l’impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par

une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés.

Le Groupe bénéficie, depuis fin 2008, de la mise en place du dispositif de financement de la SFEF – Société de Financement de l’Economie française (soit 1 095 millions d’euros sur les mois de novembre et décembre 2008) et de la SPPE – Société de Prise de Participation de l’Etat (soit 1 036 millions d’euros).

Le Groupe est régulièrement présent auprès d’organismes structurellement prêteurs tels que la Banque européenne d’investissement ou la Caisse de Refinancement de l’habitat. Le solde des besoins nécessaires à son développement est collecté sur les marchés financiers.

◆ Ventilation du bilan consolidé CM4-CIC¹ selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital)

Les intérêts ne sont pas pris en compte dans ce tableau

2008 – maturités résiduelles contractuelles

En millions d’euros	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an
Actif			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 021	1 040	7 278
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4 281	7 461	2 299
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	114	2	417
Actifs financiers disponibles à la vente	873	474	2 290
Prêts et créances	35 932	14 237	18 903
Placements détenus jusqu’à leur échéance	498	773	194
Autres actifs	657	11 329	1 824
Passif			
Dépôts de banques centrales	1 963	306	50
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	830	619	5 689
Passifs financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat	10 895	14 973	5 183
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	143	0	1 221
Passifs financiers évalués au coût amorti	142 665	58 579	30 972

1. Hors activités d’assurance.



> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
4 622	6 144	7 261	452	27 818
197	1 139	293	664	16 334
23	124	213	3 579	4 472
3 845	7 566	14 877	4 120	34 046
23 836	51 819	103 355	2 918	251 001
677	316	702	4	3 165
38	42	22	1 516	15 427
0	0	0	0	2 319
893	2 724	3 138	375	14 268
101	0	0	0	31 151
39	189	482	5 828	7 903
10 335	24 667	18 105	10 320	295 644

◆ Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la holding.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change qu'ils gèrent à leur niveau. Pour la partie marchés, l'exposition est faible et ne représente que 41,3 millions d'euros d'exigence en fonds propres.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

◆ Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe CM4-CIC est de différente nature.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat (voir note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés) s'élevaient à 9 587 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 11 898 millions d'euros au 31 décembre 2007) se répartissant en :

– 7 471 millions d'euros d'actions détenus par le pôle assurance GACM (voir annexe 1.3.4. aux comptes consolidés, dans le cadre de contrats en unité de compte des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs) ;

– 345 millions d'euros pour le portefeuille actions détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2008 (contre

2 024 millions d'euros au 31 décembre 2007) et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (pas d'historisation en IFRS du coût historique pour des opérations de trading à très court terme d'où valeur comptable = valeur de marché) ;

– 1 770 millions d'euros d'actions en juste valeur sur option, avec 1 692 millions d'euros d'encours pour le métier capital-développement (coût historique 1 308 millions d'euros, soit un gain potentiel de 441 millions d'euros).

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 4 655 et 2 336 millions d'euros (voir note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés) à fin la 2008.

Les titres immobilisés comprennent notamment :

Les titres de participation pour 1 338 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 595 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres détenus dans la Banque marocaine du Commerce extérieur (BMCE Bank) pour 580 millions d'euros, les titres du *Républicain Lorrain* pour 95 millions, les titres Banca Popolare di Milano pour 78 millions d'euros, les titres Banca di Legnano à hauteur de 80 millions d'euros, les titres Crédit Logement pour 62 millions d'euros, les titres Foncières des Régions pour 43 millions d'euros et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'habitat) pour 26 millions d'euros.

Les autres titres détenus à long terme pour 402 millions d'euros : avec entre notamment les titres Veolia Environnement pour 225 millions d'euros et les titres NYSE Euronext pour 22 millions d'euros.

Des compléments d'information relatifs aux reclassements des instruments financiers et à l'impact de la crise financière sont présentés dans les notes annexes (notamment 10b et 43) aux comptes consolidés.

◆ Capital investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 500 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 74 % du portefeuille en valeur.

◆ Risques liés à l'activité du capital développement

	31 décembre 2008
Nombre de lignes cotées	58
Nombre de lignes non cotées actives	439
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	1 670
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	636
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	36

Source : suivi des risques.

Risques des activités de marché

◆ Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe sous une seule entité, les activités de marché de la BFCM et du CIC.

En termes d'exigence de fonds propres au titre de la CAD, à fin 2008, CM-CIC Marchés représente 87 % des risques de marché globaux du Groupe.

Ses activités sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM pour le métier refinancement et dans celui du CIC pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales sont également enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères.

Le métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie refinance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de la salle Crédit Mutuel-CIC et les instruments de liquidité du Groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Le métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier compte propre

Il s'exerce autour d'une dizaine d'activités, essentiellement d'arbitrages, que l'on peut regrouper en familles : taux, actions, hybrides, crédit (*spread*) et *fixed income*. Ces activités sont elles-mêmes organisées en spécialités. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

◆ Description des structures de contrôle

Au cours de l'année 2008, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures afin de prendre en compte un système de limites unifié. Des comités encadrant le fonctionnement de la direction se tiennent régulièrement.

L'ensemble des méthodologies et des procédures est référencé dans un corps de règles.

Les équipes de contrôle ont notamment pour mission d'assurer une production stable et fiable de rapports quotidiens ou périodiques qui appréhendent l'ensemble des résultats et risques portés par les différents types d'activités, et de proposer des analyses de ces rapports à l'attention des instances assurant le suivi de la ligne métier.

Les activités de marché du Groupe CIC reposent sur l'organisation de contrôles ci-dessous :

- l'ensemble des activités de marché (front office, post-marché) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte des activités au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back-office) ;
- depuis 2007, les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui supervise les risques et fait valider les niveaux de fonds propres par le conseil d'administration de la BFCM et le directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites ;
 - le contrôle comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires ;
 - le contrôle juridique et de conformité marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour de plusieurs équipes :
 - le contrôle des activités de marché (CDAM), rattaché au contrôle permanent métiers, exerce un contrôle permanent de second niveau pour les métiers spécialisés du Groupe,
 - la direction des engagements du Groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du Groupe CIC supervise l'équipe juridique et conformité marchés,
 - la direction financière du Groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- le contrôle périodique métiers du Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le back-office est organisé par filière produits. Les différentes équipes sont réparties sur les deux sites de Paris et Strasbourg et effectuent les traitements administratifs des opérations ;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :

- un comité des risques mensuel (CRM) qui est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
- un comité de direction hebdomadaire qui coordonne les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

◆ Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite en pertes potentielles ;
- des règles et des scénarios internes (risques *Capital adequacy Directive* (CAD) et, en cours de mise en place, la *Value at Risk* (VAR) historique et des *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. Aucune compensation entre types de risques ne peut être effectuée.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués au 31 décembre 2008 pour le métier compte propre et le métier commercial s'élevaient à 770 millions d'euros pour une consommation de 720 millions d'euros. La limite compte propre couvre les risques de marché (CAD) pour 241 millions d'euros et les risques de crédit (RES, selon la méthodologie Bâle I) pour 440 millions d'euros. En raison du transfert de certaines positions en AFS et *Loans & Receivables*, l'allocation de la limite sur le métier compte propre a été revue. Ce reclassement se traduit par un transfert des risques de marché (CAD) vers du risque de crédit (RES) et concerne les activités de crédit (ABS, arbitrage crédit), hybrides et *fixed income*.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- Hybrides : la consommation CAD est restée stable à 72 millions d'euros les trois premiers trimestres puis, en raison du transfert en AFS de 40 titres, le risque action a diminué fortement. Le risque CAD s'établit ainsi à 53 millions d'euros en décembre et les RES à 97 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles a fortement diminué par rapport à 2007 pour atteindre 2 milliards d'euros en fin d'année 2008.

- Crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit. Concernant la consommation de risques sur ces activités, il faut là aussi distinguer deux périodes, avant et après reclassements en AFS et *Loans*. Ainsi, jusqu'à fin septembre, le risque CAD a peu varié sur le portefeuille d'ar-

bitrage crédit (environ 39 millions d'euros en moyenne) et sur le portefeuille d'ABS (*asset backed securities*) (77 millions d'euros en moyenne sur le périmètre CM-CIC Marchés). Au dernier trimestre, le risque CAD diminue sur ces portefeuilles, la consommation CAD passe à 30 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit et 37 millions d'euros sur le portefeuille ABS, tandis que le risque de crédit (RES) augmente en décembre respectivement de 50 et 240 millions d'euros sur ce périmètre. L'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches Itraxx/CDX a progressé jusqu'à 96 millions d'euros en mai pour retrouver en décembre son niveau de début d'année de 75 millions d'euros ;

- M&A et divers actions: partant de 54 millions d'euros, la consommation CAD en risque actions a diminué jusqu'à 9 millions d'euros à fin 2008 et a trouvé son origine dans les stratégies de M&A (OPA et OPE) à 77 %. La CAD est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours M&A s'élevait à environ 60 millions d'euros à fin décembre contre 580 millions d'euros en 2007. Cette forte diminution des volumes est liée à l'évolution des marchés boursiers ;

- *Fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'Etats OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure CAD retrouvait au 31 décembre son niveau de début d'année à 52 millions d'euros. L'encours des papiers contre *swaps* reste stable par rapport à 2007 à 12,5 milliards d'euros.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder un certain seuil avec un palier intermédiaire d'alerte, ces niveaux ayant été définis par la direction et validé par le directoire. Cette position est gérée individuellement et globalement avec la BFCM, entité de refinancement du Groupe. Au cours de l'année 2008, le seuil a été précisé afin de prendre en compte la situation de crise sur la liquidité à court terme.

◆ Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par CM-CIC Marchés et de façon très marginale par la succursale de Singapour.

CM-CIC Marchés porte l'ensemble des encours dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités de risques de marché).

Ratio de solvabilité (Bâle II)

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le Groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire.

L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupe CM4-CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle II).

Dans ce cadre, au 31 décembre 2008, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 90 % des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle I). Ce plancher baissera à 80 % au 1^{er} janvier 2009.

◆ Ratio européen de solvabilité consolidé du Groupe CM4-CIC

En millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Fonds propres pruden­tiels globaux	17 140	19 185
<i>Fonds propres de base – tier 1</i>	<i>16 766</i>	<i>15 576</i>
<i>Fonds propres complémentaires – tier 2</i>	<i>354</i>	<i>3 460</i>
<i>Fonds propres sur complémentaires – tier 3</i>	<i>20</i>	<i>149</i>
Exigence de fonds propres sur le risque de crédit	11 807	9 335
Exigence de fonds propres sur les risques de marché	372	459
Exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel	758	542
Exigence additionnelle de fonds propres au titre des niveaux planchers	2 335	3 824
Ratio de solvabilité global¹	8,98 %	10,84 %
(Avec exigence additionnelle des niveaux planchers)		
Dont ratio de solvabilité tier 1¹ (sur noyau dur)	8,78 %	8,80 %
Exigence de fonds propres = risques pondérés x 8 %		

1. Ratio de solvabilité = fonds propres pruden­tiels / risques pondérés.

Au cours de l'année 2008, des reclassements de titres de créance ont été effectués du portefeuille de trading vers le portefeuille prêts et créances. Cela a eu pour effet d'augmenter les risques de crédit bancaires et de diminuer les risques de marché dans des proportions moindres.

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le Groupe CM4-CIC étaient respectés au 31 décembre 2008.

Fonds propres pruden­tiels

Les fonds propres de base augmentent de 1 190 millions d'euros, notamment suite à l'émission en fin d'année de TSS (mesures gouvernementales de soutien de l'Etat aux banques) souscrits par la Société de prise de participation de l'Etat (SPEP) pour 1 036 millions d'euros.

Les risques opérationnels

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le CIC a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

L'équipe de gestion des risques opérationnels a compétence sur le périmètre Crédit Mutuel Centre Est Europe-CIC (banques, fédérations et centres de métiers) ; par délégation ses missions sont élargies à une fonction Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel se base sur un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel-CIC, sur une cartographie des risques comprenant une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques et sur le calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le Groupe Crédit Mutuel-CIC est doté d'un ensemble référentiel structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le Groupe Crédit Mutuel-CIC a opté pour l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Seules les filiales bancaires localisées à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse...) ainsi que les filiales d'affacturage resteront dans un premier temps en méthode standard.

◆ Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du Groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques opérationnels sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles (CRBF 2004-02), adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle II, NRE, LSF...).

◆ Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction groupe risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels du groupe régional.

◆ Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier de Bâle II et par type de risque sont déroulées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau régional et au niveau national.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces (celles qui coûtent moins cher que le risque traité), identifiées lors des cartographies qui sont mises en œuvre directement par les opérationnels et via le contrôle permanent et le contrôle qualité ;
- les actions de protection qui sont prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des "risques nets" (incluant les actions de réduction décidées) et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation (*expected loss*) ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels (*unexpected loss*) ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

◆ Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants.

◆ Les plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PCA" a été élaborée et constitue le document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau du Groupe CM4-CIC.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier : ils concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle ;
- les PCA transversaux : ils concernent des métiers dont l'objet est de donner les moyens aux autres métiers de fonctionner. Il s'agit des PCA logistiques comprenant la DRH et des PCA informatiques.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- Le plan de secours : il est immédiat. Il est constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : il correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale : sa préparation commence peu après le démarrage du plan de continuité. Le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

◆ La gestion de crise et son organisation

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe CM4-CIC couvre la communication de crise et l'organisation de crise la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- un comité de crise qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe. Il est présidé par le directeur général du pôle régional en région, par le Directeur général du Groupe au niveau national ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain

les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

◆ L'assurance en déduction des fonds propres

Le Crédit Mutuel-CIC dispose d'un programme d'assurances couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude, les responsabilités professionnelles et dirigeants.

Le Groupe a pour objectif de faire valoir ce programme pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

◆ Formation

Le Groupe CM4-CIC a engagé en 2008 une action de formation de l'ensemble des directeurs des agences CIC et des Caisses de Crédit Mutuel intitulée "procédures prudentielles". Les types de risques, les modalités de prévention et de gestion et les procédures de recensement et de déclaration de tout sinistre d'un montant supérieur à 1 000 euros y sont détaillés.

◆ Inventaire 2008 des sinistres du Groupe CM4-CIC

Le total des sinistres du Groupe CM4-CIC atteint 376 millions d'euros, dont 77,5 millions de pertes et 298,5 millions de dotations nettes aux provisions affectées à des risques opérationnels.

Le sinistre Madoff sur une opération pour compte propre a un coût voisin de 90 millions d'euros. Par ailleurs, un coût de 223,4 millions d'euros est recensé dans le cadre d'une opération de transformation euros/dollars en cours avec Lehman Brothers au moment de sa faillite.

Le total des sinistres se répartit comme suit :

- erreur humaine ou défaillance de procédure : 231,8 millions d'euros ;
- fraude : 118,8 millions d'euros ;
- relation du travail : 14,6 millions d'euros ;
- juridique : 9 millions d'euros ;
- événement naturel : 1,5 million d'euros ;
- technique : 0,3 million d'euros.

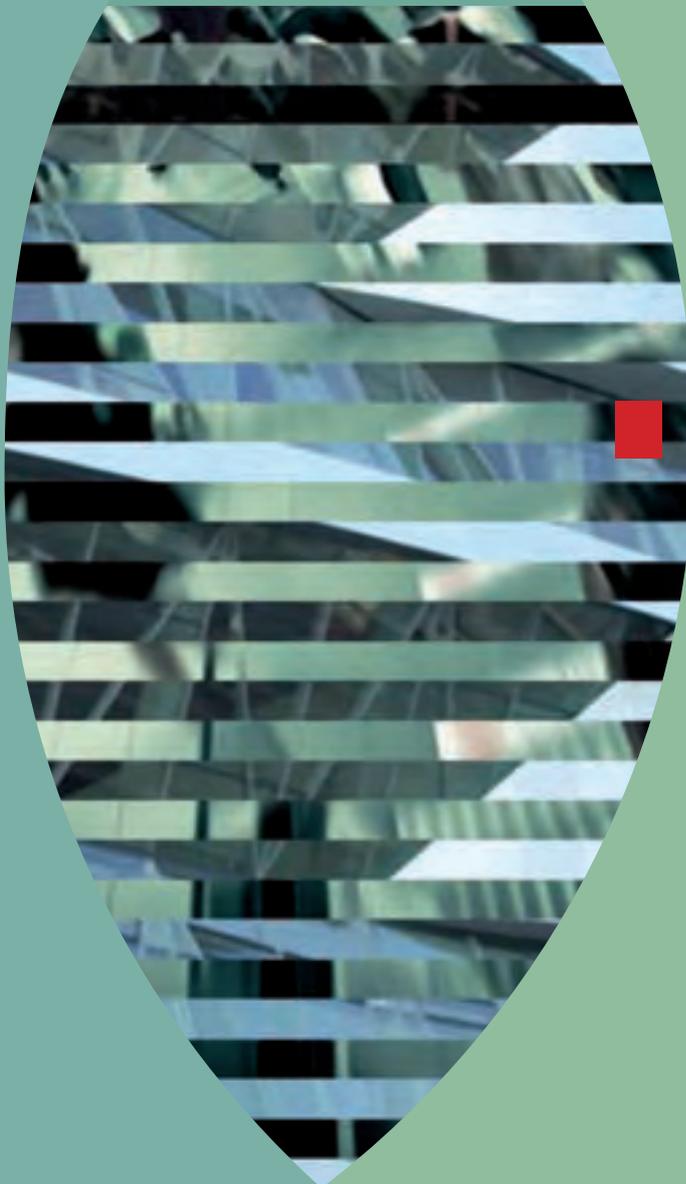
Autres risques

◆ Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels.

◆ Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels.



ETATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS
(Normes IFRS)

Bilan

(en millions d'euros)

◆ Actif

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2008 à périmètre constant ¹
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	4	16 467	6 647	15 615
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	57 807	99 988	57 807
Instruments dérivés de couverture – Actif	6	4 523	3 167	4 523
Actifs financiers disponibles à la vente	7	71 723	59 198	70 993
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	41 877	41 578	41 822
Prêts et créances sur la clientèle	8	209 545	179 030	197 492
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	477	- 64	477
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	10 125	7 675	10 125
Actifs d'impôt courant	12a	1 095	759	1 018
Actifs d'impôt différé	12b	1 627	535	1 604
Comptes de régularisation et actifs divers	13	17 395	10 004	16 753
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	343	438	343
Immeubles de placement	15	944	990	943
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	2 508	2 228	2 355
Immobilisations incorporelles	17	547	247	324
Ecart d'acquisition	18	3 557	655	731
Total de l'actif		440 559	413 073	422 925

1. Hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

◆ Passif

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2008 à périmètre constant ¹
Banques centrales, CCP – Passif	19	2 319	59	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20a	47 614	66 780	47 614
Instruments dérivés de couverture – Passif	6	7 903	2 858	7 903
Dettes envers les établissements de crédit	19	57 829	42 507	51 389
Dettes envers la clientèle	21	128 089	107 254	118 418
Dettes représentées par un titre	22	100 850	99 785	100 850
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	- 1 376	207	- 1 376
Passifs d'impôt courant	12a	280	257	259
Passifs d'impôt différé	12b	892	643	502
Comptes de régularisation et passifs divers	23	14 511	11 898	13 438
Provisions techniques des contrats d'assurance	24	55 924	55 912	55 924
Provisions pour risques et charges	25	918	725	859
Dettes subordonnées	26	7 297	5 498	7 297
Capitaux propres	27	17 509	18 691	17 528
Capitaux propres – Part du Groupe		15 290	16 509	15 299
– Capital souscrit		3 697	3 537	3 697
– Primes d'émission		6	0	6
– Réserves consolidées		12 320	10 616	12 320
– Gains ou pertes latents ou différés		- 1 086	511	- 1 077
– Résultat de l'exercice		353	1 845	353
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		2 218	2 182	2 229
Total du passif		440 559	413 073	422 925

1. Hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2008 à périmètre constant ¹
Produits d'intérêts et assimilés	29	19 247	15 226	19 144
Charges d'intérêts et assimilés	29	- 16 773	- 14 133	- 16 742
Commissions (produits)	30	2 715	2 717	2 666
Commissions (charges)	30	- 882	- 922	- 877
Résultat net des opérations financières		246	2 807	244
Gains ou pertes nets sur portefeuilles à la juste valeur par résultat	31	377	2 581	377
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32	- 131	226	- 133
Produits des autres activités	33	1 173	1 514	1 150
Produit net bancaire		5 726	7 209	5 584
Charges générales d'exploitation	34	- 3 981	- 3 884	- 3 835
Dotations aux amortissements	35	- 336	- 309	- 333
Résultat brut d'exploitation		1 409	3 016	1 416
Coût du risque	36	- 1 064	- 124	- 1 026
Résultat d'exploitation		344	2 892	390
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	14	25	26	- 11
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	13	19	13
Résultat avant impôts		382	2 937	392
Impôts sur le résultat	38	127	- 776	128
Résultat net total		509	2 161	519
Résultat consolidé - Minoritaires		155	316	166
Résultat net		353	1 845	353

1. Hors Citibank Allemagne et Banco Popular France.

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)

	2008	2007
Résultat net	509	2 161
Impôt	- 127	776
Résultat avant impôts	381	2 937
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	335	314
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	5
Dotations nettes aux provisions	1 427	- 288
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 8	2
Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 95	- 107
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	- 2 527	2 488
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 867	2 415
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	7 719	- 9 091
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 10 082	- 19 363
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	8 971	28 745
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 3 752	1 655
Impôts versés	- 497	- 1 086
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	2 360	859
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 874	6 211
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 2 435	- 518
Flux liés aux immeubles de placement	28	50
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 495	- 425
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement (B)	- 2 901	- 892
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 25	- 30
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 028	5 580
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 002	5 550
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée (D)	8	13
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 18	10 881
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 874	6 211
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 2 901	- 892
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 002	5 550
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	8	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	12 570	1 689
Caisse, Banques centrales, CCP (actif et passif)	6 587	4 595
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 983	- 2 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	12 551	12 570
Caisse, Banques centrales, CCP (actif et passif)	14 152	6 587
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 600	5 983
Variation de la trésorerie nette	- 18	10 881

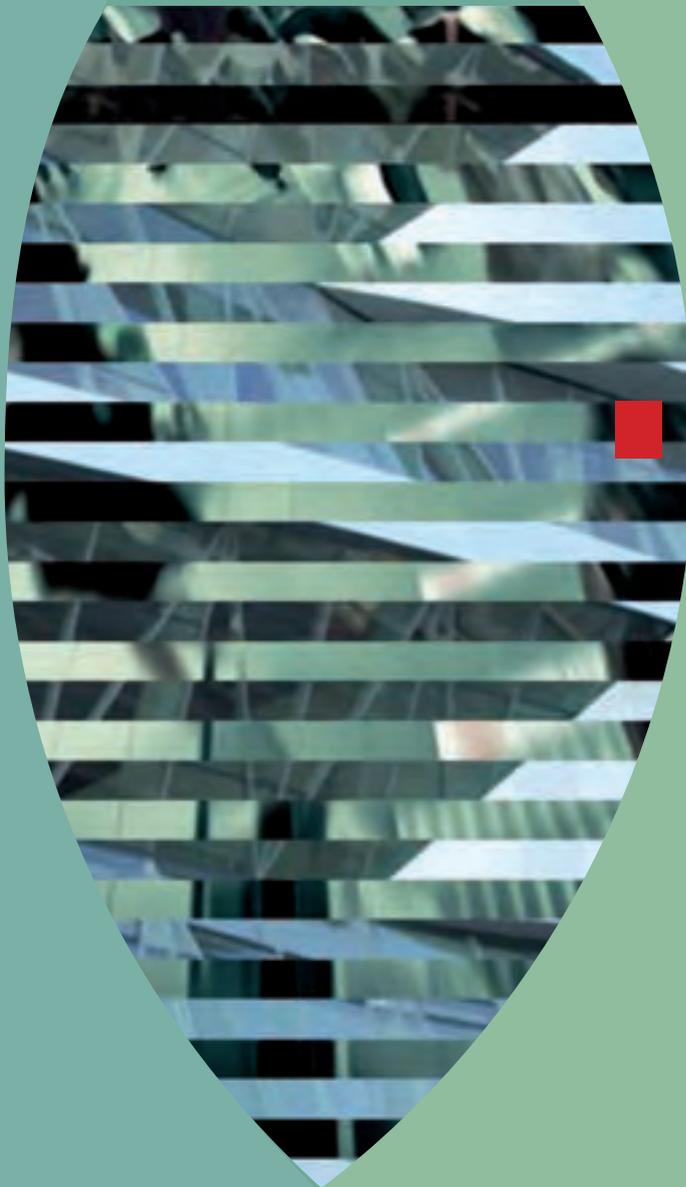
Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital	Primes
Solde au 1^{er} janvier 2007	3 429	
Résultat consolidé de l'exercice		
Affectation du résultat de l'exercice précédent		
Distribution de dividendes		
Augmentation de capital	107	
Variations des taux de conversion		
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Effets des changements de périmètre		
Solde au 31 décembre 2007	3 537	
Solde au 1^{er} janvier 2008	3 537	
Résultat consolidé de l'exercice		
Affectation du résultat de l'exercice précédent		
Distribution de dividendes		
Augmentation de capital	160	6
Variations des taux de conversion		
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Effets des changements de périmètre		
Solde au 31 décembre 2008	3 697	6

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2008 par la réserve légale pour 27 millions d'euros, les réserves statutaires pour 1 387 millions d'euros, et les autres réserves pour 10 906 millions d'euros.

Capitaux propres, part du Groupe				Intérêts minoritaires
Réserves ¹	Plus et moins-values différées des actifs disponibles à la vente	Résultat de l'exercice	Total	
8 684	692	2 017	14 822	1 939
		1 845	1 845	316
2 017		- 2 017		
- 86			- 86	- 51
			107	
- 33			- 33	- 4
	- 180		- 180	- 23
34			34	5
10 616	511	1 845	16 509	2 182
10 616	511	1 845	16 509	2 182
		353	353	155
1 845		- 1 845		
- 89			- 89	- 102
			166	
2			2	4
	- 1 597		- 1 597	- 255
- 54			- 54	235
12 320	- 1 086	353	15 290	2 218



NOTES
ANNEXES
AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS

Principes et méthodes comptables

Note 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

L'Union européenne a adopté par règlement, le 15 octobre 2008, la modification de IAS 39 et de IFRS 7 sur les reclassements des actifs financiers. Cette modification est appliquée à partir de l'exercice 2008. L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui vient remplacer le règlement 1725/2003 avec application immédiate. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

L'Union européenne a adopté au cours de l'année 2007 la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" appliquée à partir de l'exercice 2009. Elle a adopté, au cours de l'année 2008, des règlements qui seront appliqués à partir de l'exercice 2009 : la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt" réécrite, la modification de la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", la modification de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" et les interprétations IFRIC 13 "Programme de fidélisation de la clientèle" et IFRIC 14 "Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies".

L'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008, permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs disponibles à la vente, a été utilisé.

Note 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

◆ Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées de manière exclusive

Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le Groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Des entités sous influence notable

Il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par paliers). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

◆ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

Agefor SA Genève, Alternative Gestion SA Genève, Banco Popular France, Banque Transatlantique Londres, Calypso Management Company, Citi Finanzberatung GmbH (Allemagne), Citibank Privatkunden AG & Co.KGaA (Allemagne), Citicorp Akademie GmbH (Allemagne), Citicorp Deutschland GmbH (Allemagne), Citicorp Dienstleistung GmbH (Allemagne), Citigroup IT Consulting GmbH (Allemagne), Citicorp Management AG (Allemagne), Citigroup Reality Services GmbH (Allemagne), CM Akquisition (Allemagne), CM-CIC Services, Elite Opportunities (Liechtenstein) AG, IPO Ingénierie, LRM Advisory Ltd, Pasche SA Montevideo, Serficom Family Office Inc., Serficom Family Office Ltda Rio, Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd, Valeroso Management Ltd.

Changement de méthode de consolidation

NRJ Mobile, de mise en équivalence à intégration globale.

Sorties du périmètre

CM-CIC Mezzanine, Pasche (International) Services Ltd Gibraltar, Suravenir Assurance.

Fusions

CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque avec CIC Lyonnaise de Banque, Financière Ar Men avec IPO, SA Saint-Germain avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SAS Foncière ACM avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SCI Socapierre avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SNVB Financements avec CM-CIC Bail.

Ces fusions n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés.

◆ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable.

◆ **Date de clôture**

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

◆ **Élimination des opérations réciproques**

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

◆ **Conversion des comptes en devises étrangères**

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significative en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le Groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

◆ **Écarts d'acquisition**

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif, et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le Groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le Groupe ;
- le Groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2005 comme le permet IFRS 1.
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005 un amendement à la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union européenne et que le Groupe applique depuis 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle), autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe ;
- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments finan-

ciers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Note 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon.

Note 1.3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

◆ Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt — ou d'un groupe de prêts — susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêtés contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les

collectivités locales, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

◆ **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondant à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "Coût du risque" du compte de résultat.

Note 1.3.3 **Contrats de location**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

◆ **Opérations de location financement bailleur**

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part, les intérêts et, d'autre part, l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

◆ **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêts et remboursement du principal de la dette.

Note 1.3.4 **Titres acquis**

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, "Instruments financiers en juste valeur par résultat", "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" et "Actifs financiers disponibles à la vente".

◆ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Classification

La catégorie "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

1. les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
2. les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés,

dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,

b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,

c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de l'activité de capital développement.

Le Groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés en "Actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur ou valeur de marché

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple, des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie "Prêts et créances" sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuilles ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

◆ Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "Prêts et créances" ni en "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "Juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de

résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "Coût du risque" et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût, ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en "Prêts et créances", en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût

amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titres de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

◆ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en "Instruments financiers en juste valeur par résultat" ou en "Instruments financiers disponibles à la vente". Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs, auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

◆ Dérivés et comptabilité de couverture

Instrument financiers en juste valeur par résultat – dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont, par défaut, tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Instrument financiers en juste valeur par résultat – dérivés – produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthodes sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et/ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes, et principalement les produits structurés actions mono et multisous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues, sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est

appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits monosous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

a. "Détenus jusqu'à l'échéance", que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

b. "Prêts et créances", en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

c. "Disponible à la vente", que dans des cas rares.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

a. "Détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

b. "Prêts et créances", en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titres de la catégorie "Disponible à la vente" vers les catégories "Détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture

de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le Groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Couverture de juste valeur

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "Gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instruments de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de surcouverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie", alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le

résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Note 1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Note 1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Note 1.3.7 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

Note 1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Note 1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

◆ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne-logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêts offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Note 1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions pour risques et charges". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "Charges de personnel".

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des obligations d'entreprises de première catégorie ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories "Cadre/Non-cadre" et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le Groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brute au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du Groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuaire, la dernière ayant eu lieu fin 2008. La caisse de retraite fusionnée est en cours de transformation en IGRS. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré, le cas échéant, des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du Groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du Groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paie-

ment supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme, par exemple, les médailles du travail, le compte épargne-temps...

L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des Groupes de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc bénéficiaient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire servie par la Caisse de Retraite du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CARMUT), organisme paritaire classé dans la catégorie des institutions de retraite supplémentaire (IRS). L'article 116 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, dite loi Fillon, oblige les IRS à se transformer avant le 31 décembre 2008 en institution de gestion de retraite supplémentaire ou de fusionner avec une institution de prévoyance agréée.

Les partenaires sociaux du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc ont décidé, par voie d'accord collectif en date du 31 janvier 2008, de transférer la gestion du régime à ACM Vie SA, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Cette opération à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 portait sur 605 millions d'euros d'engagements. Les ACM Vie SA désormais assurent la gestion des droits à retraite des salariés du Groupe CM4. Par ailleurs, ACM assure déjà la retraite supplémentaire des salariés du Groupe CIC. Le salarié du Groupe conserve un régime de retraite supplémentaire aussi favorable et les cotisations sont toujours payées par l'employeur. Le régime comprend toujours deux garanties, à cotisations définies et à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas

de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Le total des engagements est de 603 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 593 millions d'euros de provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan de ACM Vie SA pour l'ensemble des participants.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Note 1.3.12 **Activités d'assurance**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurances, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités, notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation

française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la "comptabilité reflet" : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, "l'élément de participation discrétionnaire", entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres).

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement, le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du Groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Note 1.3.13 **Immobilisations**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers

et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain, aménagements, réseaux : 15-30 ans
- Constructions - gros œuvre, structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

Note 1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

◆ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondant, conformément à l'IAS 20.

Note 1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...)

ou d'une variable non financière, à condition que, dans ce cas, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

Note 1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

Note 1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informa-

tions disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "Disponibles à la vente" ou en "Juste valeur par résultat",
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "Prêts et créances" ou "Détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions, dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore appliquées

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 1	Présentation des états financiers (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2009	Impact sur la présentation des états financiers
IAS 23	Coûts d'emprunt (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2009	Non concerné
IFRS 2	Paieement fondé sur des actions (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2009	Non concerné
IFRS 8	Secteurs opérationnels (remplacement d'IAS 14 – information sectorielle)	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2009	Impact non significatif
IFRIC 11	IFRS 2 – Traitement comptable de certains accords particuliers de paiements fondés sur des actions : actions propres et transactions intra-groupe	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2009	Non concerné
IFRIC 13	Programmes de fidélisation de la clientèle	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2009	Non concerné
IFRIC 14	IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2009	Non concerné

Informations sur les postes de bilan et du compte de résultat (en millions d'euros)

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activités et par zones géographiques

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, les banques régionales du CIC ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. Depuis le 5 décembre 2008, cette activité comprend également le réseau des agences de Citibank Allemagne.
- L'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a. le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b. les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées

pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.

- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.

- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM, en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

◆ Répartition du bilan par activités

Actif 2008

	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	4 099	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	192	13 655
Instruments dérivés de couverture – Actif	3 944	51
Actifs financiers disponibles à la vente	1 131	37 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 905	0
Prêts et créances sur la clientèle	182 697	392
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140	6 960
Participations dans les entreprises mises en équivalence	119	223

Passif 2008

	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP – Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	104	2 195
Instruments dérivés de couverture – Passif	5 778	0
Dettes envers les établissements de crédit	10 319	0
Dettes envers la clientèle	106 407	82
Dettes représentées par un titre	22 600	0

◆ Répartition du compte de résultat par activités

31 décembre 2008

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	4 752	781	26
Frais généraux	- 3 250	- 313	- 239
Résultat brut d'exploitation	1 503	468	- 214
Coût du risque	- 421	0	- 530
Gains sur autres actifs ¹	12	17	0
Résultat avant impôts	1 094	485	- 744
Impôt sur les sociétés	- 334	- 95	268
Résultat net comptable	760	390	- 476
Minoritaires			
Résultat net part du Groupe			

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Total
7 909	747	0	3 712	16 467
38 592	185	1 692	3 491	57 807
352	54	0	122	4 523
19 201	6 106	2	7 598	71 723
5 553	6 357	3	5 060	41 877
21 630	4 045	0	781	209 545
308	22	0	2 695	10 125
0	1	0	0	343

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Total
0	2 319	0	0	2 319
41 971	135	0	3 209	47 614
1 829	382	0	- 86	7 903
47 097	383	0	31	57 829
4 785	14 156	0	2 660	128 089
76 136	75	0	2 039	100 850

Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Interactivités	Total
427	112	66	- 439	5 726
- 272	- 38	- 644	439	- 4 317
156	73	- 578		1 409
- 108	1	- 6		- 1 064
0	0	8		37
47	74	- 576		381
- 5	2	291		127
42	77	- 285		509
				155
				353

31 décembre 2007 pro-forma

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	4 654	1 056	611
Frais généraux	- 3 182	- 297	- 279
Résultat brut d'exploitation	1 472	759	332
Coût du risque	- 110	0	- 7
Gains sur autres actifs ¹	21	28	0
Résultat avant impôts	1 382	787	325
Impôt sur les sociétés	- 446	- 238	- 92
Résultat net comptable	937	549	233
Minoritaires			
Résultat net part du Groupe			

31 décembre 2007 publié

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	4 654	1 056	611
Frais généraux	- 3 182	- 297	- 279
Résultat brut d'exploitation	1 472	759	332
Coût du risque	- 111		- 7
Gains sur autres actifs ¹	22	28	
Résultat avant impôts	1 383	787	325
Impôt sur les sociétés	- 446	- 238	- 92
Résultat net comptable	937	549	233
Minoritaires			
Résultat net part du Groupe			

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Interactivités	Total
449	381	446	- 387	7 209
- 261	- 42	- 519	387	- 4 193
187	339	- 73		3 016
- 6	0	0		- 124
0	0	- 5		44
181	339	- 78		2 937
- 46	- 12	59		- 776
135	327	- 19		2 161
				316
				1 845

Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Interactivités	Total
449	424	403	- 387	7 209
- 261	- 42	- 519	387	- 4 193
188	382	- 116		3 016
- 7				- 125
		- 5		45
181	382	- 121		2 936
- 46	- 15	62		- 775
135	367	- 59		2 161
				316
				1 845

◆ Répartition du bilan par zones géographiques

Actif

	31 décembre 2008		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	14 799	1 601	68
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	56 873	377	558
Instruments dérivés de couverture – Actif	4 442	81	0
Actifs financiers disponibles à la vente	63 024	7 144	1 555
Prêts et créances sur les établissements de crédit	33 204	6 430	2 243
Prêts et créances sur la clientèle	187 856	18 592	3 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 896	229	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	94	1	248

Passif

	31 décembre 2008		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Banques centrales, CCP – Passif	0	2 319	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	42 863	4 392	358
Instruments dérivés de couverture – Passif	7 505	388	11
Dettes envers les établissements de crédit	53 522	0	4 306
Dettes envers la clientèle	104 946	22 589	553
Dettes représentées par un titre	89 454	8 721	2 676

◆ Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31 décembre 2008		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Produit net bancaire	5 371	533	- 178
Frais généraux	- 3 967	- 302	- 48
Résultat brut d'exploitation	1 404	231	- 227
Coût du risque	- 799	- 215	- 51
Gains sur autres actifs ²	14	0	23
Résultat avant impôts	619	17	- 254
Résultat net global	628	23	- 143
Résultat net part du Groupe	457	20	- 124

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

2. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31 décembre 2007

Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
16 467	6 287	355	5	6 647
57 807	97 462	232	2 293	99 988
4 523	2 975	192	1	3 167
71 723	45 787	10 833	2 577	59 198
41 877	38 390	1 804	1 385	41 578
209 545	170 130	6 421	2 479	179 030
10 125	7 309	366	0	7 675
343	221	0	217	438

31 décembre 2007

Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
2 319	0	59	0	59
47 614	62 721	3 900	159	66 780
7 903	2 694	164	0	2 858
57 829	34 437	4 030	4 041	42 507
128 089	92 759	13 914	581	107 254
100 850	82 317	13 588	3 880	99 785

31 décembre 2007

Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
5 726	6 896	416	- 103	7 209
- 4 317	- 3 928	- 218	- 47	- 4 193
1 409	2 967	198	- 149	3 016
- 1 064	- 117	- 10	4	- 124
37	25	0	19	44
382	2 875	188	- 126	2 937
509	2 077	139	- 55	2 161
353	1 767	125	- 47	1 845

Note 3 Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du Groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE),

- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- le Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH).

		31 décembre 2008			31 décembre 2007		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Réseau bancaire							
	Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	98	94	IG	98	94	IG
	Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	99	95	IG	99	95	IG
CIC	CIC Banque CIO - BRO	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CIC Banque Scalbert Dupont - CIN	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (BLB)			FU	99	88	IG
CIC	Crédit Industriel et Commercial (CIC)	92	88	IG	92	88	IG
CIC	CIC Lyonnaise de Banque (LB)	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CIC Société Bordelaise (SBCIC)	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CIC Est (ex : Société Nancéienne Varin Bernier)	99	88	IG	99	88	IG
	Caisse Agricole du Crédit Mutuel	100	100	IG	100	100	IG
	Banco Popular France	100	95	IG			NC
	Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA	100	95	IG			NC
Filiales du réseau bancaire							
	Caisse Centrale du Crédit Mutuel	23	23	ME	23	23	ME
	SCI La Tréflière	100	97	IG	100	97	IG
	SOFEMO – Société Fédérative Européenne de Monétique et de Financement	99	93	IG	99	93	IG
	Banque de Tunisie	20	19	ME	20	17	ME
	CM-CIC Asset Management (ex : Crédit Mutuel Finance)	82	79	IG	82	79	IG
CIC	CM-CIC Epargne salariale (ex : CIC Epargne salariale)	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CM-CIC Bail (ex : Bail Equipement)	99	88	IG	99	87	IG
CIC	CM-CIC Bail Belgium	100	88	IG	100	87	IG
CIC	CM-CIC Gestion	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CM-CIC Lease	99	91	IG	99	91	IG
CIC	Factocic	50	48	IG	50	48	IG
CIC	CM-CIC Laviolette Financement	99	88	IG	99	88	IG
CIC	Saint-Pierre SNC	100	88	IG	100	88	IG
CIC	SNVB Financements			FU	99	88	IG
CIC	Sofim	99	88	IG	99	88	IG
	CM-CIC Covered Bonds	100	95	IG	100	95	IG
	Citi Finanzberatung GmbH	100	95	IG			NC
	Citicorp Dienstleistung GmbH	100	95	IG			NC

		31 décembre 2008			31 décembre 2007		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Banques de financement et activités de marché							
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	95	95	IG	95	95	IG
	Ventadour Investissement	99	95	IG	99	95	IG
CIC	Cigogne Management	100	91	IG	100	91	IG
CIC	CM-CIC Mezzanine			NC	90	77	IG
CIC	CM-CIC Securities	99	88	IG	99	88	IG
Banque privée							
CIC	Agefor SA Genève	70	62	IG			NC
CIC	Alternative gestion SA Genève	45	55	ME			NC
CIC	CIC Suisse (ex : Banque CIAL Suisse)	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Banque de Luxembourg	100	90	IG	100	90	IG
CIC	Banque Pasche (Liechtenstein) AG	53	47	IG	53	47	IG
CIC	Banque Pasche Monaco SAM	100	88	IG	100	88	IG
CIC	CIC Private Banking - Banque Pasche	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CIC Banque Transatlantique	99	88	IG	99	88	IG
CIC	Banque Transatlantique Belgium	100	86	IG	100	86	IG
CIC	Banque Transatlantique Jersey	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Banque Transatlantique Londres	100	88	IG			NC
CIC	Banque Transatlantique Luxembourg (ex : Mutual Bank Luxembourg)	90	84	IG	90	83	IG
CIC	BLC gestion	99	88	IG	99	88	IG
CIC	Calypso Management Company	70	62	IG			NC
CIC	Dubly-Douilhet	62	55	IG	61	54	IG
CIC	Elite Opportunities (Liechtenstein) AG	100	88	IG			NC
CIC	GPK Finance	87	77	IG	87	77	IG
CIC	LRM Advisory SA	70	62	IG			NC
CIC	Pasche (International) Services Ltd Gibraltar			NC	100	88	IG
CIC	Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pasche Finance SA Fribourg	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pasche Fund Management Ltd	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pasche International Holding Ltd	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pasche SA Montevideo	100	88	IG			NC
CIC	Serficom Family Office Inc	100	88	IG			NC
CIC	Serficom Family Office Ltda Rio	51	45	IG			NC
CIC	Serficom Family Office SA	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Serficom Investment Consulting (Shanghai)	100	88	IG			NC
CIC	Serficom Maroc Sarl	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Transatlantique Finance	99	88	IG	99	88	IG
CIC	Valeroso Management Ltd	45	55	ME			NC
Capital développement							
CIC	CIC Finance	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CIC Investissement (ex : CIC Capital Développement)	99	88	IG	99	88	IG
CIC	CIC Investissement Alsace (ex : Finances et Stratégies)	100	88	IG	100	88	IG
CIC	CIC Investissement Est (ex : SNVB Participations)	100	88	IG	100	88	IG
CIC	CIC Investissement Nord (ex : CIC Régions Expansion)	100	88	IG	100	88	IG
CIC	CIC Vizille Participation (ex : CIC Lyonnaise de Participations)	100	87	IG	100	87	IG
CIC	Financière Armen			FU	99	88	IG
CIC	Financière Voltaire	80	70	IG	99	88	IG
CIC	Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	80	70	IG	76	67	IG
CIC	IPO Ingénierie	80	70	IG			NC
CIC	Sudinnova	50	43	IG	49	42	IG
CIC	CIC Banque de Vizille	97	86	IG	97	86	IG
CIC	Vizille Capital Finance	99	86	IG	99	86	IG
CIC	Vizille Capital Innovation	100	86	IG	100	86	IG

31 décembre 2008

31 décembre 2007

		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Structure et logistique							
	CMCP – Crédit Mutuel Cartes de Paiement	50	48	IG	50	48	IG
	Euro-Information	75	73	IG	75	73	IG
	Euro-Information Développement	99	73	IG	99	73	IG
	EIP (ex : GTOCM)	100	100	IG	100	100	IG
	NRJ Mobile	90	65	IG	50	36	ME
CIC	Adepi	100	88	IG	100	88	IG
CIC	CIC Migrations	100	88	IG	100	88	IG
CIC	CIC Participations	99	88	IG	99	88	IG
CIC	Cicor	100	88	IG	100	88	IG
	Cicoval	100	88	IG	100	88	IG
	CM-CIC Services	100	100	IG			NC
	Citicorp Akademie GmbH	100	95	IG			NC
	Citicorp Deutschland GmbH	100	95	IG			NC
	Citigroup IT Consulting GmbH	100	95	IG			NC
	Citigroup Reality Services GmbH	100	95	IG			NC
	Citicorp Management AG	100	95	IG			NC
	CM Akquisitions	100	95	IG			NC
CIC	Efsa	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Gesteurop	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Gestunion 2	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Gestunion 3	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Gestunion 4	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Impex Finance	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Marsovalor	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pargestion 2	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pargestion 3	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pargestion 4	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Pargestion 5	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Placinvest	99	88	IG	99	88	IG
CIC	Sofiholding 2	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Sofiholding 3	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Sofiholding 4	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Sofinaction	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Ufigestion 2	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Ufigestion 3	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Ugépar Service	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Valimar 2	100	88	IG	100	88	IG
CIC	Valimar 4	100	88	IG	100	88	IG
CIC	VTP 1	99	88	IG	99	88	IG
CIC	VTP 5	100	88	IG	100	88	IG

Sociétés d'assurance

GACM	ACM IARD	96	67	IG	96	70	IG
GACM	ACM Nord IARD	49	34	ME	49	36	ME
GACM	ACM Vie	100	70	IG	100	73	IG
GACM	ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	100	100	IG	100	100	IG
GACM	Serenis Assurances (ex : Assurances du Sud)	100	70	IG	99	72	IG
GACM	Astree	30	21	ME	30	22	ME
GACM	Euro Protection Services	100	70	IG	100	73	IG
GACM	Foncière ACM (ex : ACM Retraite)			FU	89	65	IG
GACM	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	75	70	IG	78	73	IG
GACM	ICM Life	100	70	IG	100	73	IG
GACM	ICM Ré	100	67	IG	100	70	IG
GACM	Immobilière ACM	100	70	IG	100	73	IG

		31 décembre 2008			31 décembre 2007		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
GACM	MTRL	100	100	IG	100	100	IG
GACM	Partners	100	70	IG	100	73	IG
GACM	Procourtage	100	70	IG	100	73	IG
GACM	SCI Socapierre			FU	100	74	IG
GACM	Serenis Vie (ex : Télévie)	100	70	IG	100	73	IG
GACM	Suravenir Assurances			NC	34	25	ME
GACM	RMA Watanya	20	14	ME	20	15	ME

Autres sociétés

GACM	ACM GIE	100	70	IG	100	73	IG
GACM	ACM Services	100	70	IG	100	73	IG
GACM	Massena Property	100	70	IG	100	73	IG
GACM	Massimob	100	67	IG	100	70	IG
GACM	SA Saint-Germain			FU	100	74	IG
GACM	SCI ADS	100	69	IG	100	72	IG
GACM	SNC Fonciere Massena	83	58	IG	98	67	IG

CIC : Société appartenant au sous-groupe de la Compagnie Financière CIC.

GACM = Société appartenant au sous-groupe du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

1. Méthode :

IG = Intégration globale

IP = Intégration proportionnelle

ME = Mise en équivalence

NC = Non consolidée

FU = Fusionnée

Note 4

Caisse, Banques centrales, CCP Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Caisse, Banques centrales, CCP		
Banques centrales	15 702	6 088
dont réserves obligatoires	3 289	3 107
Caisse, CCP	765	558
Total	16 467	6 647
Total à périmètre constant	15 615	
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	11 521	10 004
Autres comptes ordinaires	2 809	2 246
Prêts	4 394	16 999
Autres créances	13 282	10 605
Titres non cotés sur un marché actif ¹	8 788	470
Pensions	739	983
Créances dépréciées sur base individuelle	348	12
Créances rattachées	313	268
Dépréciations	- 316	- 8
Total	41 877	41 578
Total à périmètre constant	41 822	

1. Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1^{er} juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10 b.

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres	37 934	68 282
– Effets publics	4 441	20 760
– Obligations et autres titres à revenu fixe	23 907	35 624
Cotés	22 198	35 473
Non cotés	1 709	151
– Actions et autres titres à revenu variable	9 587	11 898
Cotés	8 130	10 549
Non cotés	1 457	1 348
Instruments dérivés de transaction	7 844	6 051
Autres actifs financiers	12 028	25 655
Total¹	57 807	99 988
Total à périmètre constant	57 806	

1. Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1^{er} juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10 b.

Note 6 Instruments dérivés de couverture

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)				
– variation de valeur enregistrée en capitaux propres	2	18	6	9
– variation de valeur enregistrée en résultat	0	0	0	0
	2	18	6	9
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	4 521	7 885	3 161	2 849
Total	4 523	7 903	3 167	2 858

Note 6a Analyse des instruments dérivés

	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
– Swaps	411 525	6 192	6 436	420 785	4 211	5 272
– Autres contrats fermes	26 281	120	19	22 827	11	8
– Options et instruments conditionnels	11 574	720	255	37 588	807	178
Instrument de change						
– Swaps		76	100		45	51
– Autres contrats fermes	205	365	334	183	258	209
– Options et instruments conditionnels	51 436	182	180	6 632	82	79
Autres que taux et change						
– Swaps	29 322	27	24	37 529	125	40
– Autres contrats fermes	3 937	0	11	2 718	0	11
– Options et instruments conditionnels	4 538	162	160	13 892	513	530
Sous-total	538 818	7 844	7 518	542 155	6 051	6 377
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
– Swaps	54 118	4 464	7 885	19 896	3 072	2 849
– Options et instruments conditionnels	15	57		21	89	
Couverture de Cash Flow Hedge						
– Swaps	86	2	18	77	6	9
Total	593 036	12 366	15 421	562 149	9 218	9 235

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Effets publics ¹	14 527	2 612
Obligations et autres titres à revenu fixe	49 891	47 199
– Cotés	49 391	46 621
– Non cotés	499	578
Actions et autres titres à revenu variable	4 655	6 528
– Cotés	4 512	6 364
– Non cotés	143	164
Titres immobilisés	2 336	2 601
– Titres de participations	1 338	1 315
Cotés	892	842
Non cotés	447	473
– Autres titres détenus à long terme	402	846
Cotés	255	714
Non cotés	146	132
– Parts dans les entreprises liées	595	440
Cotés	64	62
Non cotés	532	377
Créances rattachées	315	258
Total	71 723	59 198
Total à périmètre constant	70 994	
<i>Dont plus/moins-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	0	0
<i>Dont plus/moins-values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	0	0
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	- 118	- 14
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	- 1 437	- 223

1. Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1^{er} juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10 b.

◆ Liste des principales participations non consolidées

		Pourcentage détenu	Capitaux propres	Total bilan	Produit net bancaire ou chiffre d'affaires	Résultat
Banca di Legnano	Non coté	< 10 %	1 232	4 151	ND	90
Banca Popolare di Milano	Coté	< 5 %	3 598	43 627	ND	335
BMCE Bank	Coté	< 5 %	700	9 439	394	112
Crédit logement	Non coté	< 5 %	1 416	11 437	155	80
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20 %	160	34 646	6	3
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	7 163	18 974	901	1 233
Nyse Euronext ¹	Coté	< 5 %	6 556	13 948	4 474	- 738
Républicain Lorrain	Non coté	100 %	20	69	ND	ND
Veolia	Coté	< 5 %	10 191	46 307	32 628	1 255

1. Montant en dollars (concernant l'exercice 2008).

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2007.

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Créances saines	200 612	171 118
Créances commerciales	5 026	4 931
Autres concours à la clientèle	194 698	165 549
– crédits à l'habitat	102 451	93 317
– autres concours et créances diverses dont pensions	92 247	72 232
Créances rattachées	548	476
Titres non cotés sur un marché actif	340	162
Créances dépréciées sur base individuelle	6 628	4 158
Dépréciations	- 4 741	- 2 717
Sous-total 1	202 499	172 559
Location financement (investissement net)	6 950	6 357
Mobilier	4 769	4 297
Immobilier	2 067	1 951
Créances dépréciées sur base individuelle	114	109
Dépréciations	- 85	- 79
Sous-total 2	6 865	6 278
Créances de réassurance	182	193
Total	209 545	179 030
<i>dont prêts participatifs</i>	2	2
<i>dont prêts subordonnés</i>	153	22
Total à périmètre constant	197 492	

◆ Opérations de location financement avec la clientèle

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	6 357	1 018	- 422	- 3	6 950
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 79	- 27	21	0	- 85
Valeur nette comptable	6 278	992	- 402	- 3	6 865

◆ Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 013	3 972	1 038	7 023
Valeurs actualisées des loyers futurs	1 809	3 721	1 022	6 552
Produits financiers non acquis	204	252	16	471

Note 9

Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Description des actifs et passifs couverts et des instruments de couverture

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31 décembre 2008	31 décembre 2007	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille			
Actifs financiers	477	- 64	541
Passifs financiers	- 1 376	207	- 1 583

Note 10a

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres	10 135	7 672
– Effets publics	135	139
– Obligations et autres titres à revenu fixe	10 000	7 534
Cotés	8 562	7 190
Non cotés	1 439	343
Créances rattachées	88	6
Total brut	10 223	7 678
Dépréciations	- 98	- 3
Total net	10 125	7 675
Total à périmètre constant	10 125	

Note 10b Instruments financiers, reclassements

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs, même les plus sains, a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables prenant

acte de circonstances rares, ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 pour permettre les transferts de portefeuilles de trading vers d'autres catégories comptables.

	2008
Reclassement du portefeuille de trading vers les prêts et créances	2 674
Reclassement du portefeuille de trading vers les actifs disponibles à la vente	16 118
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les prêts et créances	5 856
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les actifs détenus jusqu'à maturité	617

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le Groupe CM4-CIC a transféré, au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) et 6,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliard d'euros).

◆ Pour la période au cours de laquelle l'actif a été reclassé

	2008
Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés en N	- 33
Gains/pertes latents constatés en capitaux propres liés aux actifs reclassés en N	- 543
A la date de reclassement, montants estimés de flux de trésorerie ¹ sur les actifs financiers reclassés	26 040

1. Non actualisés.

Le taux d'intérêt effectifs des titres transférés sont positifs. Le plus élevé s'élève à 10,97 %.

◆ Pour la période suivant le reclassement (et celle durant laquelle il a eu lieu) et jusqu'à décomptabilisation de l'actif

	2008
Valeur comptable des actifs reclassés	23 930
Juste valeur des actifs reclassés	23 203
Profits/pertes qui auraient été comptabilisés en résultat à la juste valeur si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 969
Gains/pertes latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	271
Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés	- 35

La variation de la valeur de marché entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 des titres transférés du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS et de Loans & Receivables s'élève à 969 millions d'euros.

Note 11 Variation des dépréciations

	31 décembre 2007	Dotation	Reprise	Autres	31 décembre 2008
Prêts et créances établissements de crédit	- 8	- 309	2	- 1	- 316
Prêts et créances sur la clientèle	- 2 796	- 933	721	- 1 818	- 4 827
Titres en AFS "disponibles à la vente"	- 237	- 591	21	- 748	- 1 555
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 3	- 99	3	0	- 98
Total	- 2 965	- 1 931	747	- 2 646	- 6 796
Total à périmètre constant					- 4 887

Au 31 décembre 2008, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 4 827 millions d'euros (contre 2 796 millions d'euros fin 2007) dont 178 millions d'euros (contre 124 millions d'euros fin 2007) de provisions collectives sur créances saines et 365 millions d'euros de provisions collectives pour Citibank Allemagne. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 988 millions d'euros (contre 1 057 millions d'euros fin 2007) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 2 987 millions d'euros (contre 1 489 millions d'euros fin 2007).

Note 12a Impôts courants

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actif (par résultat)	1 095	759
Passif (par résultat)	280	257

Note 12b Impôts différés

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actif (par résultat)	911	463
Actif (par capitaux propres)	716	72
Passif (par résultat)	879	562
Passif (par capitaux propres)	13	81

◆ Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– Plus ou moins-values différées sur titres disponibles à la vente	716	13	72	81
– Dépréciations	222		118	
– Réserve latente de location financement		27		123
– Résultats des sociétés transparentes		11		29
– Réévaluation des instruments financiers	386	582	155	192
– Charges à payer et produits à recevoir	69	4	103	28
– Déficits fiscaux	514		160	
– Activité d'assurance	116	350	114	384
– Autres décalages temporaires	157	459	188	180
Compensation	- 553	- 553	- 375	- 375
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 627	892	535	643

Note 13 Comptes de régularisation et actifs divers

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	563	369
Comptes d'ajustement sur devises	87	6
Produits à recevoir	505	555
Comptes de régularisation divers	2 887	3 117
Sous-total	4 042	4 047
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	193	164
Débiteurs divers	11 454	5 439
Stocks et assimilés	17	5
Autres emplois divers	- 4	- 3
Sous-total	11 660	5 605
Autres actifs d'assurance		
Créances d'assurance et de réassurance	1 694	352
Total	17 395	10 004
Total à périmètre constant	16 753	

Note 14 Participation dans les entreprises mises en équivalence
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat
ACM Nord	17	1	21	5
Alternative gestion SA Genève	1	NS	NS	NS
ASTREE	13	2	12	2
Banque de Tunisie	42	6	38	5
CCCM	77	1	76	4
NRJ Mobile ¹			80	- 12
RMA Watanaya	194	14	179	14
Suravenir ²			32	7
Valeroso Management Ltd	NS	NS	NS	NS
Total	343	25	438	26

1. NRJ Mobile est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2008.
2. La participation dans Suravenir a été cédée hors Groupe.

Note 15 Immeubles de placement

	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique	1 101	226	- 255	- 3	1 070
Amortissement et dépréciation	- 111	- 17	3	- 1	- 126
Montant net	990	209	- 251	- 4	944
Total à périmètre constant					943

Note 16 Immobilisations corporelles

◆ Traitement de référence

	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique					
Terrains d'exploitation	377	7	1	9	393
Constructions d'exploitation	2 757	246	- 44	172	3 131
Autres immobilisations corporelles	1 487	229	- 162	209	1 762
Total	4 621	482	- 206	390	5 287
Total à périmètre constant					4 915
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	- 1 329	- 145	38	- 66	- 1 502
Autres immobilisations corporelles	- 1 065	- 160	113	- 166	- 1 277
Total	- 2 393	- 305	151	- 232	- 2 779
Montant net	2 228	177	- 55	158	2 508
Total à périmètre constant					2 355

◆ Dont immeubles loués en location financement

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	42	- 2	0		40
Total	87	- 2	0	0	85

◆ Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux	14	7	0	22
Valeur actualisée de ces loyers futurs	14	7	0	22
Charges financières non comptabilisées	0	0	0	0

Note 17 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2007	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31 décembre 2008
Coût historique					
Immobilisations acquises	455	86	- 9	314	846
– logiciels	0	3	0	93	97
– autres	455	83	- 9	220	749
Total	456	86	- 9	322	855
Total à périmètre constant					582
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	- 209	- 30	4	- 74	- 308
– logiciels	0	- 5	0	- 69	- 74
– autres	- 209	- 25	4	- 5	- 234
Total	- 209	- 30	4	- 74	- 308
Montant net	247	56	- 5	248	547
Total à périmètre constant					324

Note 18 Ecart d'acquisition

Filiales	Valeur de l'écart acquisition au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminution	Autres variation ¹	Valeur de l'écart acquisition au 31 décembre 2008
Banco Popular France		15			15
Banque du Luxembourg	13				13
Banque Transatlantique	5				5
CIC Private Banking – Banque Pasche	35	6		3	44
Citibank Allemagne		2 800			2 800
GPK Finance	5				5
Groupe ACM	8				8
Groupe CIC	497				497
IPO	21				21
NRJ Mobile		78			78
Sous-Groupe ACM	64				64
Autres	7				7
Total	655	2 899	0	3	3 557

1. Les autres variations sont dues aux écarts de conversion des écarts d'acquisition constatés en devises.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue en fin d'exercice. Il n'y a pas eu lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste, selon les situations :

- à vérifier que la valeur de transaction la plus récente est au-dessus de la valeur comptable,
- à vérifier que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

◆ Acquisitions de l'exercice

Banco Popular France

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a acquis en juin 2008 le réseau bancaire Banco Popular France. L'écart d'acquisition constaté à ce titre dans les comptes consolidés est le suivant (en millions d'euros) :

Prix et frais d'acquisition	85
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	70
Ecart d'acquisition	15

NRJ Mobile

Le Groupe a pris le contrôle exclusif de NRJ Mobile en 2008, Euro Information ayant porté sa participation à 90 % en mai 2008. L'écart d'acquisition constaté à ce titre dans les comptes consolidés est le suivant (en millions d'euros) :

Prix et frais d'acquisition	105
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	27
Ecart d'acquisition	78

L'écart d'acquisition a été affecté au pôle technologique du Groupe. Un test a été mené sur la valeur recouvrable selon une approche multicritère (valorisation du parc de clients, valorisation selon des transactions comparables, actualisation des flux futurs), lequel ne fait pas apparaître de dépréciation.

Citibank Allemagne

Le Groupe a pris le contrôle des activités de banque de détail de Citibank Allemagne en décembre 2008. L'écart d'acquisition comptabilisé dans les comptes 2008 repose sur des valeurs provisoires, susceptibles d'être révisées en fonction des travaux en cours :

Prix et frais d'acquisition	4 874
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	2 074
Ecart d'acquisition	2 800

L'écart d'acquisition n'a pas encore été affecté aux différentes unités génératrices de trésorerie du Groupe, compte tenu de la date de prise de contrôle en fin d'exercice et des travaux à mener sur l'intégration des activités. Un test de dépréciation a été mené afin de vérifier s'il existait un indice de perte de valeur. La juste valeur de l'acquisition a été estimée en fin d'exercice sur la base de l'actualisation des flux prévisionnels de cash-flows de la société, avec des hypothèses de prime par rapport aux taux sans risque et de croissance à long terme de l'économie allemande dégradés (8 % et 1 % respectivement). Ce test n'a pas fait apparaître de nécessité de dépréciation de l'écart.

Note 19 Banques centrales, CCP
Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Banques centrales, CCP		
Banques centrales	2 319	59
CCP	0	0
Total	2 319	59
Dettes envers les établissements de crédit		
Emprunts	1 468	2 136
Autres dettes	51 884	21 965
Pensions	4 270	18 122
Dettes rattachées	207	285
Total	57 829	42 507
Total à périmètre constant	51 389	

Note 20a Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 275	19 004
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	33 339	47 776
Total	47 614	66 780
Total à périmètre constant	47 614	

Note 20b Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Vente à découvert de titres		
– Obligations et autres titres à revenu fixe	3 316	11 102
– Actions et autres titres à revenu variable	252	897
Instrument dérivé de transaction	7 518	6 377
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 189	628
Total	14 275	19 004
Total à périmètre constant	14 274	

Note 20c Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres émis	3 715	1 759
Dettes représentatives des titres donnés en pension	29 081	43 947
Dettes	544	2 070
Total	33 339	47 776
Total à périmètre constant	33 339	

Note 20d Hiérarchie de la juste valeur

	31 décembre 2008			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Transaction / Juste valeur sur option				
– Effets publics et valeurs assimilées, Transaction	4 273	0	0	4 273
– Effets publics et valeurs assimilées, Juste valeur sur option	167	0	0	167
– Obligations et autres titres à revenu fixe, Transaction	15 354	2	0	15 356
– Obligations et autres titres à revenu fixe, Juste valeur sur option	6 791	1 761	0	8 551
– Actions et autres titres à revenu variable, Transaction	345	0	0	345
– Actions et autres titres à revenu variable, Juste valeur sur option	7 701	0	1 541	9 242
– Prêts et créances sur établissements de crédit, Juste valeur sur option	0	6 092	0	6 092
– Prêts et créances sur la clientèle, Juste valeur sur option	0	5 936	0	5 936
– Dérivés et autres actifs financiers, Transaction	261	7 583	0	7 844
Instruments dérivés de couverture	0	4 523	0	4 523
Total	34 892	25 897	1 541	62 330
Passifs financiers				
Transaction / Juste valeur sur option				
– Dettes envers les établissements de crédit, Juste valeur sur option	0	28 561	0	28 561
– Dettes envers la clientèle, Juste valeur sur option	0	1 063	0	1 063
– Dettes représentées par un titre, Juste valeur sur option	0	3 715	0	3 715
– Dettes subordonnées, Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers, Transaction	3 707	10 568	0	14 275
Instruments dérivés de couverture	0	7 901	0	7 902
Total	3 707	51 808	0	55 516

Niveau 1 : Utilisation du cours de Bourse.

Niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables, englobe les dérivés de gré à gré

Niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Dans la pratique, ne figurent que les actions non cotées.

Note 21 Dettes envers la clientèle

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes d'épargne à régime spécial	49 826	45 180
– à vue	33 236	27 638
– à terme	16 591	17 542
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	41	44
Sous-total	49 867	45 224
Comptes ordinaires	43 265	36 303
Comptes et emprunts à terme	33 806	24 244
Pensions	326	924
Dettes de réassurance	82	76
Dettes rattachées	743	483
Sous-total	78 223	62 030
Total	128 089	107 254
Total à périmètre constant	118 418	

Note 22 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Bons de caisse	266	248
TMI & TCN	69 969	68 466
Emprunts obligataires	29 764	30 268
Dettes rattachées	851	803
Total	100 850	99 785
Total à périmètre constant	100 850	

Note 23 Comptes de régularisation et passifs divers

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	188	176
Comptes d'ajustement sur devises	1 684	1 653
Charges à payer	687	829
Comptes de régularisation divers	8 348	6 188
Sous-total	10 906	8 847
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	231	463
Versements restant à effectuer sur titres	107	47
Créditeurs divers	3 141	2 440
Sous-total	3 480	2 951
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	126	100
Total	14 511	11 898
Total à périmètre constant	13 438	

Note 24 Provisions techniques des contrats d'assurance

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Vie	49 090	47 572
Non vie	1 969	1 846
Unités de compte	4 667	6 297
Autres	198	197
Total	55 924	55 912
Total à périmètre constant	55 924	

Note 25 Provisions pour risques et charges

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour engagements de retraite	121	8	- 9	- 8	9	121
Provisions pour risques	293	112	- 12	- 57	46	382
Autres	310	174	- 12	- 76	17	414
Total	725	294	- 33	- 140	72	918
Total à périmètre constant					13	859

◆ Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	41	2	- 6	- 3	34
Compléments de retraite	47	7	- 3	3	54
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	28	- 2	- 1	0	25
Sous-total	116	8	- 10	0	113
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du Groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	4	0	- 5	9	8
Juste valeur des actifs					
Sous-total	4	0	- 5	9	8
<i>(Les actifs des Caisses comprennent 35 000 actions CIC)</i>					
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	1	0	- 1	0	0
Sous-total	1	0	- 1	0	0
Total	121	8	- 17	10	121

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés reprennent un taux d'actualisation de 5,6 %. Les hypothèses de départ en retraite des salariés sont revues chaque année par pays au regard des conditions réglementaires.

◆ **Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite-Groupe CIC**

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc.

Les trois caisses du Groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Au 31 décembre 2008, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la caisse de retraite fusionnée est en cours de transformation en IGRS (Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire), avec pour corollaire le basculement des réserves et des engagements auprès d'un organisme d'assurance. Ce processus s'achèvera au cours de l'année 2009.

◆ **Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent

périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat, de type article 39 CGI, est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance "Assurances du Crédit Mutuel". Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

La loi du 21 août 2003 sur les retraites a modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise sont possibles jusqu'à la fin de l'année 2009.

Les modifications qui en découleront n'entraîneront pas d'effets significatifs sur le niveau des engagements et sur les comptes annuels.

◆ Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	Ancienneté			31 décembre	31 décembre
	0 - 4 ans	4 - 10 ans	> 10 ans	2008	2007
Encours des plans d'épargne-logement	1 344	5 117	4 623	11 084	12 844
Encours de comptes d'épargne-logement				2 073	2 098
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan				744	637
Provisions pour risques au titre de l'épargne-logement :					
– Sur plans d'épargne-logement	75	3	6	84	84
– Sur comptes d'épargne-logement				40	50
– Sur prêts d'épargne-logement				22	16
Total				146	150

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Provisions d'épargne-logement	150	7	- 11		146

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans d'épargne-logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 26 **Dettes subordonnées**

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dettes subordonnées	4 290	3 552
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 743	1 707
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	108	84
Total	7 297	5 498
Total à périmètre constant	7 297	

◆ **Principales dettes subordonnées**

	Type
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
CIC	Participatif
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR

1. Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

2. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28 mai 1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

3. Taux Euribor 3 mois + 25 points de base.

4. Taux Euribor 3 mois + 529 points de base.

Date d'émission	Montant à l'émission	Montant en fin d'exercice	Taux	Echéance
29 juin 2001	50 millions d'euros	50 millions d'euros	5,40	29 juin 2011
19 juillet 2001	700 millions d'euros	700 millions d'euros	6,50	19 juillet 2013
30 septembre 2003	800 millions d'euros	800 millions d'euros	5,00	30 septembre 2015
28 mai 1985	137 millions d'euros	137 millions d'euros	¹	²
	1 600 millions d'euros	1 600 millions d'euros		indéterminé
19 décembre 2006	1 000 millions d'euros	1 000 millions d'euros	³	19 décembre 2016
18 décembre 2007	300 millions d'euros	300 millions d'euros	5,10	18 décembre 2015
16 juin 2008	300 millions d'euros	300 millions d'euros	5,50	16 juin 2016
11 décembre 2008	1 036 millions d'euros	1 036 millions d'euros	⁴	indéterminé
16 décembre 2008	500 millions d'euros	500 millions d'euros	6,10	16 décembre 2016

Note 27 Capitaux propres – part du Groupe

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Capital	3 697	3 537
Réserves consolidées	12 326	10 616
– Réserves réglementées	6	6
– Réserves de conversion	- 43	- 42
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	12 371	10 733
– Report à nouveau	- 9	- 80
Total	16 023	14 153
Résultat de l'exercice	353	1 845
Sous-total	353	1 845
Gains ou pertes latents ou différés ¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente	- 1 075	513
– Actions	186	615
– Obligations	- 1 261	- 100
Dérivés de couverture (CFH)	- 11	- 2
Sous-total	- 1 086	511
Total	15 290	16 509
Total à périmètre constant	15 299	

1. Solde net d'IS.

◆ Capital des Caisses de Crédit Mutuel

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des Caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 35 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé. Si cette limite était atteinte, le remboursement des parts sociales serait suspendu.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;

– les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La Caisse peut, sur décision du Conseil d'Administration et en accord avec le Conseil de Surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

D'autre part, la Caisse de Crédit Mutuel "Cautionnement Mutuel de l'Habitat", société de caution mutuelle de crédits, émet depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires, dites "parts P". La souscription de parts P est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Groupe Centre Est Europe.

Au 31 décembre 2008, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 121,2 millions d'euros au titre des parts A, contre 116,6 millions d'euros au 31 décembre 2007,
- 3 380,5 millions d'euros au titre des parts B, contre 3 293,8 millions d'euros au 31 décembre 2007,
- 136,7 millions d'euros au titre des parts P, contre 126,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Note 28 Engagements donnés et reçus

◆ Engagements donnés

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 409	1 498
Engagements en faveur de la clientèle	36 905	37 557
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 008	974
Engagements d'ordre de la clientèle	14 747	14 622
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 512	1 809
Engagements donnés de l'activité d'assurance	412	406

◆ Engagements reçus

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 209	4
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	20 037	18 383
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 572	904
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 190	7 234

Note 29 Intérêts et produits/charges assimilés

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	4 058	- 4 788	3 651	- 4 683
Clientèle	8 985	- 3 182	7 469	- 2 521
Location financement	2 263	- 1 913	2 111	- 1 815
Instruments dérivés de couverture	2 662	- 2 129	1 081	- 1 071
Actifs financiers disponibles à la vente	1 178		889	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100		25	
Dettes représentées par un titre		- 4 626		- 3 920
Dettes subordonnées		- 135		- 124
Total	19 247	- 16 773	15 226	- 14 133
Total à périmètre constant	19 144	- 16 742		

Note 30 Commissions

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	14	- 4	15	- 6
Clientèle	825	- 23	771	- 27
Titres	701	- 72	852	- 70
Instruments dérivés	5	- 10	4	- 10
Change	17	- 6	19	- 6
Engagements de financement et de garantie	18	- 4	17	- 4
Prestations de services	1 134	- 763	1 039	- 798
Total	2 715	- 882	2 717	- 922
Total à périmètre constant	2 666	- 877		

Note 31 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Instruments de transaction	772	2 623
Instruments à la juste valeur sur option	- 534	- 64
Inefficacité des couvertures	65	- 13
Résultat de change	74	35
Total des variations de juste valeur	377	2 581
dont dérivés de transaction	54	- 29
Total à périmètre constant	377	

Note 32 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

31 décembre 2008				
	Dividendes	Plus ou moins-values réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		- 47	- 1	- 48
Actions et autres titres à revenu variable	39	63	- 147	- 45
Titres immobilisés	214	81	- 335	- 40
Autres	0	1	0	1
Total	253	99	- 483	- 131
Total à périmètre constant				- 133

31 décembre 2007				
	Dividendes	Plus ou moins-values réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		3	1	3
Actions et autres titres à revenu variable	9	39	0	48
Titres immobilisés	89	90	- 4	175
Autres	0	0	0	0
Total	97	131	- 3	226

Note 33 Produits/charges des autres activités

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	5 848	9 930
– primes acquises	6 532	7 658
– produits nets des placements	- 721	2 236
– produits techniques et non techniques	37	35
Immeubles de placement	3	0
– reprises de provisions/amortissements	2	0
– plus-values de cession	1	0
Autres produits	499	393
Sous-total	6 352	10 322
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	- 4 909	- 8 648
– charges de prestations	- 4 586	- 4 333
– variation des provisions	- 363	- 4 317
– charges techniques et non techniques	41	2
Immeubles de placement	- 17	- 17
– dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	- 17	- 17
Autres charges ¹	- 253	- 144
Sous-total	- 5 179	- 8 808
Total autres produits nets / autres charges nettes	1 173	1 514
Total à périmètre constant	1 138	

1. Dont 86 millions d'euros au titre de la fraude Madoff appréhendée comme un risque opérationnel.

Note 34 Charges générales d'exploitation

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Charges de personnel		
Salaires et traitements	- 1 559	- 1 506
Charges sociales	- 615	- 634
Avantages du personnel	- 9	- 10
Intéressement et participation des salariés	- 68	- 180
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 199	- 170
Autres	6	10
Sous-total	- 2 444	- 2 490
Autres charges administratives		
Impôts et taxes	- 232	- 223
Services extérieurs	- 1 211	- 1 122
Autres charges diverses (transports, déplacements...)	- 94	- 49
Sous-total	- 1 536	- 1 395
Total	- 3 981	- 3 884
Total à périmètre constant	- 3 823	

◆ Effectifs moyens

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Techniciens de la banque	27 971	23 300
Cadres	15 021	13 880
Total	42 992	37 180
Total à périmètre constant	37 501	

Note 35 Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Amortissements	- 336	- 310
– immobilisations corporelles	- 307	- 290
– immobilisations incorporelles	- 29	- 20
Dépréciations	0	1
Total	- 336	- 309
Total à périmètre constant	- 333	

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits au bail. Ceux-ci sont estimés être de durée indéfinie. Pour cette raison, ils ne sont pas amortis. Comme les autres immobilisations, ils font l'objet de tests de dépréciation.

Note 36 Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	- 309	2	- 2	0	0	- 309
Clientèle	- 899	688	- 218	- 49	14	- 465
– Location financement	- 2	4	- 2	- 3	0	- 3
– Autres clientèles	- 897	684	- 216	- 47	14	- 462
Sous-total	- 1 208	690	- 220	- 50	14	- 774
HTM - DJM	- 97	3	0	0	0	- 95
AFS - DALV	- 104	7	- 8	- 4	0	- 109
Autres	- 140	56	0	- 1	0	- 86
Total¹	- 1 550	754	- 228	- 55	14	- 1 064

1. Dont 484 millions d'euros au titre de la faillite de Lehman Brothers et 65 millions d'euros au titre des banques islandaises.

Note 37 Gains ou pertes sur autres actifs

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	19
– Moins-values de cession	- 9	- 18
– Plus-values de cession	22	36
Total	13	19
Total à périmètre constant	13	

Note 38 Impôts sur les bénéfices

◆ Décomposition de la charge d'impôt

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Charge d'impôt exigible	- 293	- 821
Charge d'impôt différé	418	37
Impact des variations de taux d'impôt sur les impôts différés	0	0
Ajustements au titre des exercices antérieurs	3	8
Total	127	- 776
Total à périmètre constant	128	

◆ Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31 décembre 2008
Résultat taxable	357
Taux d'impôt théorique	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 123
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	22
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	111
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	24
Carry back	53
Autres	41
Charge d'impôt	127

Note 39 Résultat consolidé 2008 pro-forma avec acquisitions au 1^{er} janvier

	31 décembre 2008 Total Groupe publié	31 décembre 2008 Total Groupe avec acquisitions en année pleine
Produit net bancaire	5 726	6 948
Frais généraux	- 4 317	- 5 281
Résultat brut d'exploitation	1 409	1 667
Coût du risque	- 1 064	- 1 346
Gains sur autres actifs	37	37
Résultat avant impôts	382	358
Résultat net global	509	491
Résultat net part du Groupe	353	336

Le tableau reprend l'impact théorique en résultat des acquisitions de Citibank Allemagne et Banco Popular France, comme si elles avaient été réalisées sur l'année pleine 2008 (avec effet au 1^{er} janvier). Cet impact est calculé en reprenant les montages d'acquisition tels qu'effectivement réalisés et comprend la charge d'un endettement notionnel correspondant aux montants payés, fixé par hypothèse au taux de 5 %. Les écarts d'évaluation ont été maintenus au niveau constaté à la date d'acquisition réelle.

Note 40 **Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti**

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2008. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actifs un spread de crédit calculé globalement pour le Groupe CM4-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est

la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si, toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	41 877	40 359	41 578	41 065
Prêts et créances à la clientèle	209 545	206 807	179 030	174 754
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 125	10 187	7 675	7 604
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	57 829	57 661	42 507	42 469
Dettes envers la clientèle	128 089	125 140	107 254	105 536
Dettes représentées par un titre	100 850	99 941	99 785	98 877
Dettes subordonnées	7 297	7 479	5 498	5 309

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale
Actif				
Prêts, avances et titres				
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 807	7 208	4 015	6 424
– Prêts et créances sur la clientèle	0	38	0	19
– Titres	1 212	95	188	137
Actifs divers	0	0	0	0
Total	8 019	7 342	4 202	6 579
Passif				
Dépôts				
– Dettes envers les établissements de crédit	7 839	2 859	2 252	1 530
– Dettes envers la clientèle	0	29	0	17
– Dettes représentées par un titre	1 200	751	0	362
Passifs divers	0	155	7	0
Total	9 039	3 794	2 259	1 909
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	0	0	8	0
Engagements de garantie donnés	0	2 253	14	2 095
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	50	0	42

◆ **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale
Intérêts reçus	212	299	169	236
Intérêts versés	- 224	- 82	- 95	- 41
Commissions reçues	0	0	0	0
Commissions versées	0	- 22	0	- 25
Autres produits et charges	- 8	- 65	- 4	- 207
Frais généraux	0	- 15	0	- 13
Total	- 21	115	70	- 50

La Confédération nationale est constituée des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

◆ Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

La Caisse Fédérale est commune aux 4 Fédérations partenaires du Centre Est Europe, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Sud-Est. Les groupes partenaires sont tous représentés au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale. Le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe est actuellement composé de 12 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 4 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 19 des statuts. Chaque organisation syndicale représentative à la CFCMCEE a désigné un représentant auprès du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale où il siège avec voix consultative. Le nombre global des représentants salariés de la Caisse Fédérale est fixé à cinq. Les salariés des Groupes Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc sont représentés au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe à raison d'un salarié par Groupe. Deux membres salariés siègent également au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise fédéral. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales.

◆ Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants en milliers d'euros

Rémunérations globales

– Mandataires sociaux	
– Comité de direction	
– Membres du conseil touchant une rémunération	5 828

Par décision du Conseil d'Administration de la BFCM en juillet 2007, les mandataires sociaux touchant une rémunération et qui, en raison de leur statut, ne bénéficient pas des mécanismes de droit commun des employés du Groupe relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront

attribuer à leur départ une indemnité compensatrice. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non-mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions. Le montant provisionné à ce titre est de 2,63 millions d'euros.

Note 42 Risques de crédit

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les encours présentés sont en millions d'euros.

◆ Préambule

Contexte de marché

Les marchés ont connu une situation qui s'est considérablement aggravée avec la faillite de Lehman Brothers intervenue en septembre. Cela s'est traduit par une grave crise de confiance sur le marché interbancaire, la défaillance de nouveaux établissements financiers et l'intervention des autorités avec des plans sans précédent pour restaurer la confiance des marchés et contenir le risque systémique.

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables, prenant acte de circonstances rares, ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 pour permettre les transferts de portefeuilles de trading vers d'autres catégories. Ces transferts pouvaient s'opérer jusqu'au 1^{er} novembre 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008.

Il a été décidé sur un certain nombre de lignes, dont le marché est devenu illiquide, de les reclasser de la catégorie transactions (*trading*) vers les catégories actifs disponibles à la vente (*AFS*) ou prêts (*loans*) et de la catégorie actifs disponibles à la vente (*AFS*) vers la catégorie prêts (*loans*) à la date du 1^{er} juillet 2008.

◆ Expositions RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*)

Les titres RMBS sont dans leur très grande majorité valorisés sur la base d'indications fournies par des sources externes (contreparties, brokers...), après analyse des éléments obtenus.

	Exposition après couvertures et pertes de valeur
	31 décembre 2008
Trading	1 169
AFS	2 814
Loans	3 131
Total	7 114

Détail par zone géographique

France	20
Europe hors France	3 343
USA	3 122
Autres	629
Total	7 114

Les pertes de valeur cumulées sur les titres en portefeuille au 31 décembre 2008 sont de 752 millions d'euros dont 674 millions d'euros au titre de l'exercice, réparties en 439 millions d'euros constatés dans le résultat et 235 millions d'euros directement dans les réserves AFS.

Expositions RMBS émis aux USA

Il s'agit principalement de CMO's (*collateralized mortgage obligations*).

Ces titres ont fait l'objet de reclassements de la catégorie trading vers la catégorie prêts (*loans*) et de la catégorie disponibles à la vente vers la catégorie prêts (*loans*)

	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Exposition après couvertures et avant pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées	Taux de pertes de valeur cumulées
Agencies	1 227	1 223	4	0 %
Prime	409	451	- 42	- 9 %
Alt A	1 419	1 834	- 415	- 23 %
Subprime	64	100	- 35	- 35 %
Autres	3	3	- 0	- 12 %
Total	3 122	3 611	- 490	- 14 %

Détail par origination

Origination 2005 et avant	710	847	- 137	- 16 %
Origination 2006	1 244	1 480	- 236	- 16 %
Origination 2007	1 115	1 228	- 113	- 9 %
Origination 2008	54	56	- 3	- 5 %
Total	3 122	3 611	- 490	- 14 %

Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
31 décembre 2007				
- 390		- 3 025	-259	4 844
- 12	- 235	62	- 249	3 249
- 36		2 964	204	
- 439	- 235	0	- 305	8 092

Détail par notation

	Exposition après couvertures et pertes de valeur	Exposition après couvertures et avant pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées	Taux de pertes de valeur cumulées
Agencies	1 227	1 223	4	0 %
AAA	472	532	- 61	- 11 %
AA	49	74	- 25	- 34 %
A	69	87	- 17	- 20 %
BBB	422	470	- 48	- 10 %
BB	101	116	- 15	- 13 %
Inférieur ou égal à BB +	782	1 109	- 327	- 30 %
Total	3 122	3 611	- 490	- 14 %

Le prix d'acquisition est de 3,6 millions d'euros, ce qui fait ressortir des pertes cumulées de 0,5 million d'euros. Le portefeuille a subi au cours de l'année 2008 des dégradations de rating.

Garanties reçues d'entreprises d'assurance "monoliner" sur les RMBS USA

Le CIC a eu marginalement recours à des assurances "monoliner". Au 31 décembre 2008, 64 millions d'euros de titres font l'objet d'une garantie donnée par un "monoliner".

Engagements sur assureur monoline

	Exposition après couvertures et pertes de valeur
	31 décembre 2008
Ambac	34
MBIA	7
FGIC	23
Total	64

Expositions RMBS émises par d'autres pays que les USA

Les pays concernés sont principalement les pays membres de l'Espace économique européen, et la catégorie Autres comprend essentiellement l'Australie. Il n'y a pas de provision pour risque de crédit sur ces titres.

◆ Expositions CMBS (*commercial mortgage backed securities*)

Ces expositions sont prises dans le cadre des activités de marché pour compte propre.

	Exposition après couvertures et pertes de valeur
	31 décembre 2008
Trading	54
Available for sale	270
Loans	7
Total	331



Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
				31 décembre 2007
			- 6	40
	- 1		- 3	10
- 22			3	43
- 22	- 1	0	- 6	93

Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
				31 décembre 2007
- 14		- 68	68	68
	- 7	61	25	191
		7		0
- 14	- 7	0	94	258

Exposition
après couvertures
et pertes de valeur

Détail par zone géographique

France	1
Europe hors France	129
USA	0
Autres	201
Total	331

◆ Expositions sur CDO (*Collateralized Debt Obligations*)

Expositions sur CLO (*Collateralized Loans Obligations*)

Activité bancaire

Dans le cadre du métier de la banque de financement, le Groupe participe en tant qu'investisseur à des CLO (*Collateralized Loans Obligations*), à des CFO (*Collateralized Fund Obligations*) ou à des ABS.

Activités de marché

Des CDO peuvent être acquis dans le cadre d'activité de marché avec éventuellement une couverture de risque de crédit sous forme de CDS, principalement émis par un établissement financier.

Il n'y a pas eu de perte significative constatée en 2008 sur les CDO. Au 31 décembre 2008, les encours sont :

CDO non couverts par CDS

	Exposition après couvertures et pertes de valeur
	31 décembre 2008
Trading	
Available for sale	54
Loans	1 695
Total	1 749

Détail par zone géographique

France	0
Europe hors France	484
USA	354
Autres	911
Total	1 749

Détail par notations

AAA	1 694
AA	45
Autres	11
Total	1 749



Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Exposition après couvertures et pertes de valeur
				31 décembre 2007
13		- 1 359	1 319	27
	- 4	29	0	29
		1 330	365	0
13	- 4	0	1 684	56

Expositions CDO et ABS couvertes par des CDS (*Credit Default Swaps*)

Au 31 décembre 2008, l'encours des CDO et ABS couverts par des CDS s'élève à 872 millions d'euros.

Les CDS sont des dérivés classés en trading. Les CDO et ABS sont classés en AFS (*Available For Sale*).

Les CDO et ABS ont subi des pertes de valeur de 310 millions d'euros dont 298 millions d'euros directement imputés sur les réserves AFS et 12 millions d'euros constatés par résultat.

Expositions sur autres ABS non couverts

	Encours comptables
31 décembre 2008	
Trading	1 084
Available for sale	786
Loans	436
Total	2 306

Les pertes de l'exercice sont de 42 millions d'euros constatées en charges et 40 millions d'euros constatées directement en réserves AFS.

Détail par zone géographique

France	571
Europe hors France	1 622
USA	0
Autres	113
Total	2 306

Détail par notation

AAA	1 884
AA	181
A	89
BBB	152
Total	2 306

◆ Crédits dits LBO (*leverage buy-out*)

Les encours LBO sont ceux au sens du ratio de solvabilité Bâle 2. Les encours présentés sont ceux du bilan.

Ils sont mis en place par des structures de financement dédiées. Par ailleurs, le réseau bancaire français accorde à des entreprises des crédits qui répondent aux définitions Bâle 2 des LBO. Ces prêts sont mentionnés sur une ligne distincte. Les prêts sont enregistrés au coût amorti.

	Encours comptables
31 décembre 2008	
Total	6 544
dont structures de financement dédiées	3 532
dont réseau bancaire français	3 012

Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Encours comptables
31 décembre 2007				
- 42		- 489	- 237	1 851
	- 40	394	157	275
		94	242	100
- 42	- 40	0	162	2 226

Variation de valeur par résultat	Variation de valeur par réserve AFS	Reclassements	Autres mouvements	Encours comptables
31 décembre 2007				
				4 572
- 38			651	2 919
			1 359	1 653

Détail par zone géographique des LBO des structures de financement dédiées

France	1 317
Europe hors France	919
USA	1 117
Autres	179
Total	3 532

Détail par nature des LBO des structures de financement dédiées

Construction	260
Télécommunications	348
Distribution	343
Services	894
Agroalimentaire	210
Industrie manufacturière	1 332
Autres	144
Total	3 532

Les pertes de crédit sur le portefeuille logées dans les structures dédiées s'élèvent à 38 millions d'euros.

◆ Opérations avec des véhicules ad hoc

Le Groupe n'est pas originateur de titrisation.

Le Groupe organise pour le compte de clients des opérations de titrisation. Il peut accorder dans ce cadre des lignes de liquidité à des fonds communs de créances (FCC).

Au 31 décembre 2008, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 228 millions d'euros.

Note 43 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe clos au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2009.

Signature d'un accord en vue de la cession du contrôle majoritaire de Cofidis Participations à Crédit Mutuel-CIC

3 Suisses International (3SI) et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) ont signé le 17 novembre 2008 un contrat de cession en vue de l'acquisition par BFCM d'une participation majoritaire dans Cofidis Participations.

Cette acquisition sera réalisée par la cession de 51 % de Cofidis Participations par 3 Suisses International (qui en conserve 49 %) à une société holding commune entre 3SI

et le Crédit Mutuel, contrôlée aux deux tiers par le Crédit Mutuel.

L'opération valorise 100 % du capital de Cofidis Participations à 1,9 million d'euros sur la base de l'actif net consolidé de Cofidis Participations au 31 décembre 2007. Les résultats de Cofidis Participations au titre de l'exercice 2008 et jusqu'à la date de réalisation de l'opération reviendront au vendeur.

L'accord prévoit également l'éventualité que le Crédit Mutuel porte sa participation à 67 % du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

La réalisation définitive de cette opération devrait intervenir au premier trimestre 2009 après l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et réglementaires. Les comités d'entreprise des sociétés de Cofidis Participations et du Crédit Mutuel ont émis un avis favorable sur cette opération.

Note 44 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion. Une information spécifique sur l'exposition et les incidences de la crise de

l'immobilier américain est présentée dans le chapitre 1 du rapport de gestion, sous la rubrique "Analyse par activité des comptes consolidés du pôle Banque de Financement et de Marché".

◆ Honoraires des commissaires aux comptes

	Ernst et Young et Autres		KMT AUDIT Membre du réseau KPMG	
	Montant 2008	Pourcentage	Montant 2008	Pourcentage
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– Entité mère	0,127	5 %	0,095	4 %
– Filiales intégrées globalement	2,125	91 %	1,232	57 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– Entité mère	0,000	0 %	0,000	0 %
– Filiales intégrées globalement	0,064	3 %	0,061	3 %
Sous-total	2,316	99 %	1,388	64 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	0,000	0 %	0,007	0 %
– Autres	0,147	6 %	0,960	44 %
Sous-total	0,147	6 %	0,967	44 %
Total	2,463	105 %	2,355	108 %

Le montant total des honoraires d'audit versé aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Groupe CM4-CIC mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 5 745 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008.



RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES
COMPTES
CONSOLIDÉS

K.M.T. Audit
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe – Espace européen de l'Entreprise
BP 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Colmar

Ernst & Young & Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit Mutuel Centre Est Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 "Principes et méthodes comptables" de l'annexe, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise dans certaines conditions le reclassement de certains actifs financiers.

Justification des appréciations

La crise financière et économique a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement (voir note 42 de l'annexe). Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de



l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 tel que mentionné ci-dessus et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 10 b de l'annexe aux états financiers.

Estimations comptables

- Les notes 10 b et 42 de l'annexe aux états financiers présentent les expositions du Crédit Mutuel Centre Est Europe aux effets de la crise ainsi que les ajustements de valeur et les dépréciations sur ces expositions au 31 décembre 2008. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes mentionnées ci-avant et la note 1 de l'annexe aux états financiers.

- Votre Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- Votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1, 8, 25 et 36). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.

- Votre Groupe a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 12 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 25). Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

KMT Audit
Réseau KPMG

Arnaud Bourdeille

Ernst & Young & Autres

Olivier Durand

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34, rue du Wacken
67913 STRASBOURG CEDEX 9

www.creditmutuel.fr

